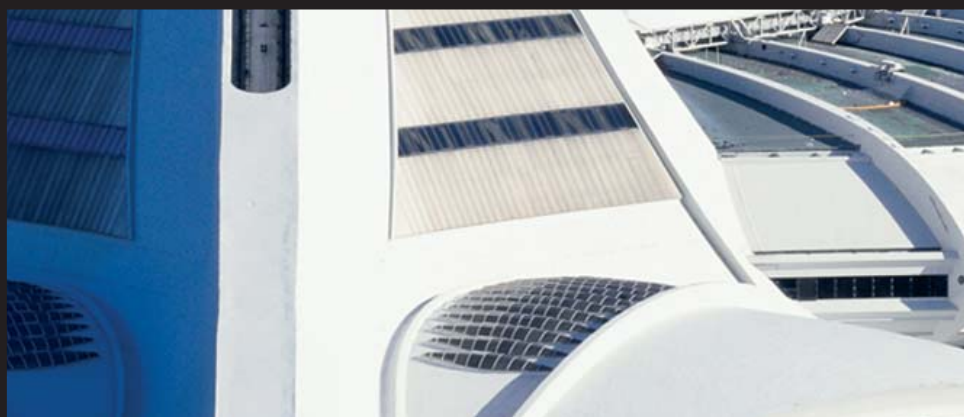
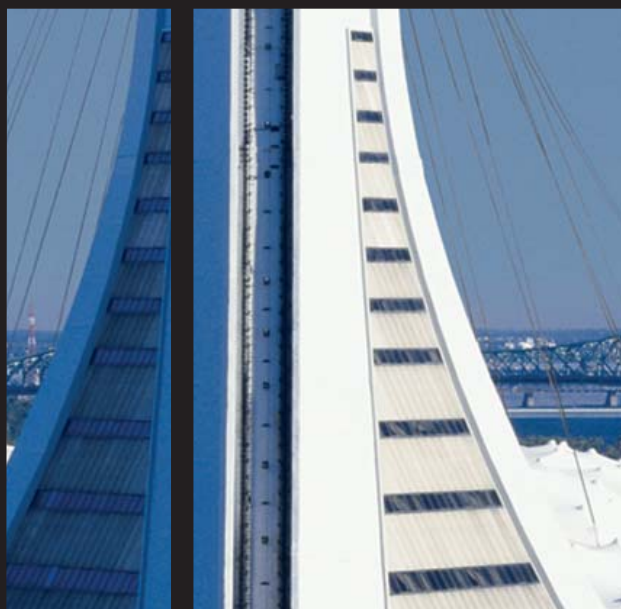


RAPPORT ANNUEL 2008

Régie des installations olympiques





Mission

La Régie des installations olympiques a pour mission de préserver, dans le meilleur intérêt public, l'intégrité patrimoniale des infrastructures du Parc olympique, et d'en assurer le plein développement en complémentarité avec les grands équipements actuels et futurs.

(Proposition adoptée le 16 juin 2003)

En février 2009, le conseil d'administration a discuté de la mission adoptée en 2003. Les membres ont décidé que le libellé de la mission devrait d'abord mettre l'accent sur le développement et l'exploitation, tout en soulignant l'obligation de conserver le patrimoine. Un nouvel énoncé de mission sera adopté au cours de l'année financière 2008-2009.

Valeurs

Approche client, imputabilité, communication, mobilisation.

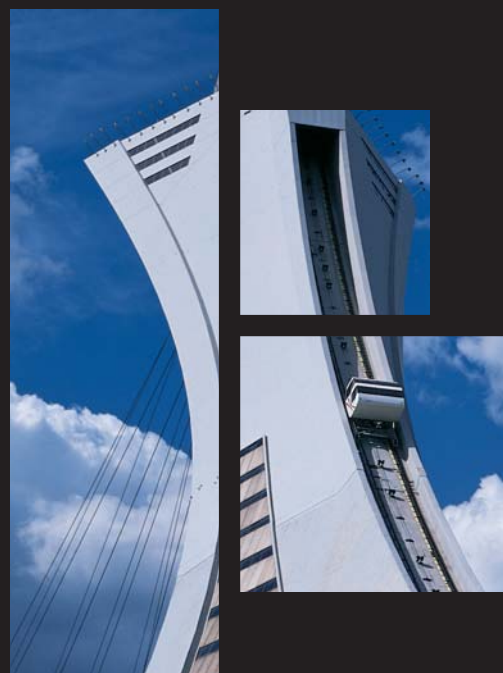


Table des matières

• Présentation de l'organisme	1
• Faits saillants de l'année 2007-2008	2
• Lettre au président de l'Assemblée nationale	3
• Lettre à la ministre du Tourisme	3
• Message de la présidente du conseil d'administration	4
• Message du président-directeur général	5
• Déclaration du président-directeur général	6
• Revue opérationnelle de l'année 2008	7
Le Stade	7
Le Centre sportif	8
Les services touristiques	9
La gestion de l'actif immobilier	10
Les ressources humaines	11
Les communications	11
Les ressources informationnelles	12
• Statistiques	13
Fréquentation par site	13
Ventilation des résultats d'exploitation	13
• La gouvernance	14
Le mandat du conseil d'administration	14
Les membres du conseil d'administration	14
Les activités du conseil d'administration	15
Les activités des comités du conseil	16
L'équipe de direction	17
• Revue financière :	18
Analyse des résultats par la direction	18
Rapport de la direction	18
Rapport du vérificateur	19
États financiers	20
Résultats de l'exercice	20
Surplus cumulés	21
Bilan	22
Flux de trésorerie	23
Notes complémentaires	24
• Annexe 1 : Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics	29
• Annexe 2 : Politique d'éthique professionnelle du personnel	30
• Plan des installations	32
• Coordonnées	33



Présentation de l'organisme

La Régie des installations olympiques exploite un complexe multifonctionnel et récréotouristique qui se situe parmi les plus importants au Canada. Il comprend le Stade olympique, le Centre sportif et la Tour de Montréal. Véritable chef-d'œuvre d'ingénierie et d'architecture, ce monument du patrimoine moderne est l'un des symboles de Montréal les plus reconnus sur la scène internationale. La vocation de l'organisation est essentiellement commerciale, mais elle comporte également un volet social. Les différents événements sportifs, commerciaux et culturels présentés dans nos installations produisent des millions de dollars en revenus d'exploitation en plus d'entraîner des retombées importantes sur les plans économique et social, aussi bien qu'en termes de visibilité pour Montréal et pour le Québec. Depuis 1976, environ 100 millions de personnes ont fréquenté l'ensemble des installations exploitées par l'organisation.

Le **Stade olympique** comprend la plus grande salle multifonctionnelle du Québec. Cette surface exceptionnelle, sans colonne, qui possède un dégagement de plafond inégalé, permet de recevoir des événements à gradins sportifs, culturels et motorisés rassemblant plus de 60 000 spectateurs. La salle principale accueille également des événements commerciaux tels que des salons ou expositions qui s'adressent au grand public ou à des clientèles d'affaires ciblées. La RIO offre également d'autres salles de dimensions variées, adjacentes à la salle principale, pour la tenue d'événements publics et privés. La capacité d'accueil exceptionnelle de la salle principale permet qu'y soient présentés des événements nationaux et internationaux à grand déploiement. Ces événements, qu'ils soient sportifs, culturels ou commerciaux, produisent des retombées économiques et sociales majeures dont la grande région de Montréal et le Québec seraient autrement privés.

Le **Centre sportif** du Parc olympique est le plus grand complexe de natation au Québec et, depuis les améliorations apportées aux équipements, en 2006, l'un des plus modernes au Canada. Comptant quelque 300 000 entrées, annuellement, le Centre combine avec succès le sport destiné au grand public et le sport d'élite. Il comprend sept bassins dont deux piscines de 50 mètres, un bassin de plongeon, l'unique bassin de nage synchronisée au Canada qui correspond aux nouvelles normes internationales, et le seul bassin intérieur de plongée sous-marine en Amérique. Le Centre comprend aussi une salle de conditionnement physique, une salle omnisport et un Centre de médecine sportive qui sont tous destinés au grand public. Les quatre équipes nationales de sports aquatiques qui s'y entraînent bénéficient de salles d'entraînement exclusivement dédiées aux athlètes. Des compétitions de grande envergure se tiennent régulièrement au Centre sportif.

La **Tour de Montréal** est coiffée d'un Observatoire qui est l'un des sites touristiques les plus appréciés de Montréal. Chaque année, des centaines de milliers de visiteurs profitent de la vue exceptionnelle qui est offerte depuis le sommet de la plus haute tour inclinée au monde. Le panorama, qui s'étend jusqu'à 80 km à la ronde, est classé trois étoiles par le Guide Vert (Michelin), la cote la plus élevée du guide. Le quadrilatère du Parc olympique a obtenu une seconde mention trois étoiles. Deux salles de réceptions sont situées sous l'étage d'observation.



L'organisme

Des revenus autonomes d'exploitation dépassant 17 millions \$.

Produits directs et communs d'exploitation par site



Annonce, en décembre 2007, de la construction du nouveau Planétarium sur les terrains du Parc olympique.

Inauguration, le 19 mai 2008, du Stade Saputo érigé sur les terrains du Parc olympique. Vingt-six matchs y ont été disputés depuis le match inaugural.

Comme à chaque présentation des Olympiades d'été, la vasque originale des Jeux de Montréal a été rallumée pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Pékin.

Se joignant à quelque 500 monuments mondiaux, le Stade s'est illuminé de bleu, le 14 novembre, pour souligner la Journée internationale du diabète décrétée par l'ONU.

Plus de 530 000 places de stationnement louées durant l'année.

Le site Internet consulté à 469 000 reprises.

Le 3 avril 2008, l'Assemblée nationale adopte la Loi 62 qui assujettit la RIO à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

La Loi 34, sanctionnée à l'Assemblée nationale le 4 décembre 2007, modifie la Loi sur la Régie des installations olympiques pour permettre de différer la rétrocession des installations, à la Ville de Montréal, à une date déterminée par le gouvernement. Cette disposition est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008.

La Loi 34 abolit également le Fonds spécial olympique (FSO), à compter du 1^{er} février 2008. Le FSO était constitué d'une fraction de la taxe québécoise sur le tabac. Il visait à rembourser les coûts de construction du Stade olympique, du Vélodrome et du Village olympique, ainsi que les coûts de transformation de ces deux derniers en Biodôme et en appartements locatifs.

Le Stade

Présentation de six salons grand public, trois spectacles motorisés, et de trois événements sociaux majeurs.

Remplacement de 132 amplificateurs du Stade par des appareils de nouvelle génération. La puissance sonore est passée de 60 000 W à plus de 100 000 W.

Mise en vente, le 8 mars 2008, des billets pour le match de la Coupe Grey qui a été disputé le 23 novembre 2008 (année financière 2008-2009) devant plus de 66 000 spectateurs enthousiastes. À lui seul, ce match a produit des retombées économiques évaluées à 50 millions \$.

Le Centre sportif

Plus de 295 200 entrées, grand public, sportifs d'élite et spectateurs confondus.

Cinq compétitions de grande envergure en natation, plongeon et nage synchronisée, dont les *Essais olympiques et paralympiques* en prévision des Jeux olympiques de Pékin, et la Coupe Canada 2008 - Grand Prix FINA de plongeon, opposant les athlètes de quinze pays.

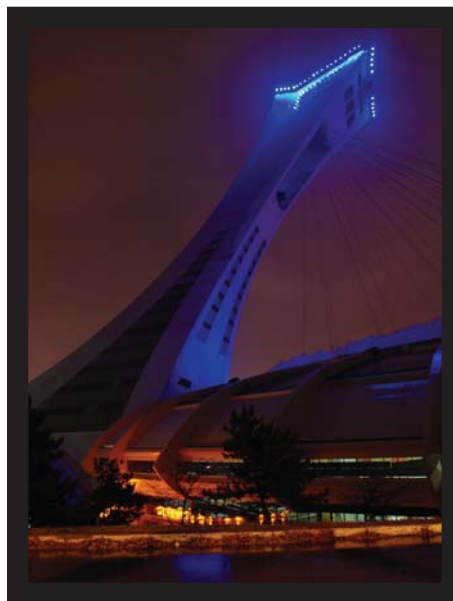
Plus de 16 300 spectateurs ont assisté aux compétitions ouvertes au public.

L'Observatoire et les salles de réception de la Tour de Montréal

Plus de 268 000 touristes ou excursionnistes ont visité l'Observatoire ou participé à une visite guidée des installations, une croissance de 11 % par rapport à 2007.

Des ventes totalisant 629 143 \$, dans les boutiques de souvenirs, une augmentation de 13 %.

Les salles de réception (Salon Montréal et Salle cocktail) ont accueilli plus de 11 000 personnes lors d'événements privés ou publics.





Lettre au président de l'Assemblée nationale

Mars 2009

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Régie des installations olympiques pour l'exercice financier débutant le 1^{er} novembre 2007 et se terminant le 31 octobre 2008.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Nicole Ménard
Ministre du Tourisme



Lettre à la ministre du Tourisme

Mars 2009

Madame Nicole Ménard
Ministre du Tourisme
900, boul. René-Lévesque Est
Bureau 400
Québec (Québec)
G1R 2B5

Madame la Ministre,

Au nom du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, j'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'exercice financier débutant le 1^{er} novembre 2007 et se terminant le 31 octobre 2008.

Vous y trouverez les activités et les réalisations de l'organisation au cours de cette période, ainsi que les états financiers dûment vérifiés.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Maya Raic
Présidente du conseil d'administration



Depuis le 3 avril 2008, notre organisation a rejoint les rangs des sociétés d'État et d'organismes québécois assujettis à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. Cette dernière instaure un nouveau mode de gouvernance qui favorise une gestion modernisée devant répondre à des critères exigeants de performance, de transparence, d'intégrité et de reddition de comptes. Désormais, les responsabilités, l'autorité et l'imputabilité de notre conseil d'administration sont donc renforcées.

Afin de répondre aux obligations édictées dans cette Loi, de nombreux progrès ont déjà été accomplis. Tout d'abord, le gouvernement du Québec a nommé quatre nouveaux administrateurs, et a renouvelé le mandat d'un membre qui siégeait déjà au conseil. Ce faisant, le nombre requis d'administrateurs est maintenant atteint. Les cinq femmes et six hommes qui composent le conseil proviennent de milieux professionnels diversifiés et cumulent une expertise indéniable, ce qui favorise l'identification des orientations et l'application des stratégies, tout en ajoutant de la valeur au processus. Les administrateurs ont d'ailleurs participé à des sessions de formation spécifiques, axées sur les nouvelles exigences légales. En outre, conformément à la Loi, les fonctions de présidente du conseil d'administration et de président-directeur général sont scindées.

Suivant les règles de gouvernance, les trois comités statutaires qui relèvent du conseil ont été constitués. Le comité des Ressources humaines, dont les travaux étaient prioritaires, a été formé dès le mois de juin. Les comités de gouvernance et d'éthique, et le comité de vérification, l'ont été en septembre, après la nomination des nouveaux membres. Le rôle des différents comités consiste à établir des priorités, à évaluer et développer des politiques, à fixer des objectifs, à évaluer la performance et à faire des recommandations au conseil d'administration. Un quatrième comité, non statutaire, a été instauré. Il s'agit du comité des immobilisations, dont l'objectif est d'assurer le suivi du plan d'immobilisations et celui du projet de remplacement de la toiture du Stade. Dans ce rapport annuel, le chapitre portant sur la gouvernance décrit plus amplement le rôle du conseil d'administration, sa constitution et les quatre comités.

Durant l'année, le conseil d'administration a analysé de nombreux dossiers stratégiques. Pour n'en nommer que quelques-uns, le dossier primordial du maintien et du développement de l'actif immobilier a fait l'objet de nombreuses analyses. Le conseil a également effectué le bilan du plan d'action élaboré pour la période 2003-2008, et déterminé les balises encadrant le développement du nouveau plan stratégique qui sera développé et déposé en 2009. Cet exercice doit répondre clairement à notre volonté de développer le Parc olympique, d'optimiser l'utilisation des installations, d'accroître le volume des affaires et d'améliorer notre performance financière. Pour ce faire, le développement immobilier, et principalement le remplacement de la toiture, sont des impératifs incontournables pour l'atteinte de nos objectifs.

Parmi les autres objectifs et orientations que nous nous sommes fixés, pour l'année à venir, nous voulons que notre contribution essentielle à la vie montréalaise et québécoise soit davantage reconnue par la population. En effet, les installations que sont le Stade, le Centre sportif et la Tour de Montréal, possèdent une architecture et des attributs uniques au Québec. Plus encore, l'ampleur des événements qui s'y déroulent contribue à la notoriété de la métropole, à la création de richesse, à l'essor de la culture générale et sportive, et, plus globalement, au développement économique du Québec. L'impact extrêmement positif de nos installations, sur la société, mérite d'être mieux compris et davantage apprécié. Enfin, nous sommes déterminés à implanter les meilleures pratiques qui garantiront la qualité de la gestion interne, non seulement pour aujourd'hui, mais également pour l'avenir.

En terminant, je désire remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur contribution et leur engagement exceptionnels. Je souligne que, à l'exception du président-directeur général, qui exerce ses fonctions à temps plein, tous les administrateurs siègent au conseil et aux différents comités sans aucune rémunération. La participation active de chacun des membres du conseil a été un facteur déterminant dans les progrès que nous avons déjà accomplis et elle le sera tout autant dans l'atteinte des objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés.



Maya Raic
Présidente du conseil d'administration



L'année financière 2007-2008 a été marquée par des réalisations importantes, aussi bien au chapitre du développement organisationnel, qu'en termes opérationnels.

Les revenus autonomes d'exploitation, produits par l'ensemble des activités présentées dans nos trois sites, s'élèvent à 17,2 millions \$. Encore cette année, le Stade a accueilli des centaines de milliers de spectateurs à l'occasion d'événements populaires tels que salons, expositions et spectacles.

La planification et l'organisation du match de la Coupe Grey ont été réalisées au cours de cette année financière, bien que le match lui-même ait été disputé le 23 novembre 2008, c'est-à-dire au début de l'exercice suivant. Recevoir plus de 66 000 spectateurs, dans les gradins du Stade, exige une planification et une coordination méticuleuses ainsi qu'un savoir-faire exceptionnel dans la gestion des foules. Lors de la tenue d'événements, qui rassemblent des dizaines de milliers de personnes, la plupart des directions de l'organisation, ainsi que nos fournisseurs de services, sont mis à contribution pour assurer le confort et la satisfaction des spectateurs. L'expertise que nous possédons à cet égard, depuis 32 ans, nous permet d'offrir des services de qualité à chaque promoteur d'événement et au public qui y assiste.

Non seulement un événement de grande envergure génère-t-il des revenus pour notre organisation, mais il produit aussi des retombées économiques substantielles. Lors de la Coupe Grey 2008, le promoteur de l'événement a évalué ces retombées à 50 millions \$. Au-delà des considérations économiques, un événement qui est regardé par des millions de téléspectateurs contribue à la visibilité positive de Montréal et du Québec. Grâce à la capacité d'accueil unique du Stade, Montréal peut concurrencer les autres grandes villes nord-américaines et démontrer son leadership pour la tenue de spectacles, expositions et matchs sportifs. Tous ces événements ne peuvent que favoriser le rayonnement de la région métropolitaine sur les scènes nationale et internationale.

Avec son statut de *Centre d'excellence des sports aquatiques du Québec*, le Centre sportif est doté d'installations qui comptent parmi les plus modernes au Canada. Cette année, le Centre a accueilli plusieurs compétitions majeures. Mentionnons ici les six jours d'*Essais olympiques et paralympiques* au cours desquels ont été sélectionnés les athlètes de l'équipe canadienne de natation en vue des Jeux de Pékin. Le championnat international de plongeon *Coupe Canada 2008 - Grand Prix FINA* a également été tenu au Centre sportif. Ces deux compétitions exceptionnelles ont été télédiffusées en direct par Radio-Canada, et très médiatisées dans la presse écrite et électronique. Elles ont certainement contribué à rehausser la fierté de la population pour les athlètes canadiens et à consolider la réputation de nos installations. Les retombées sociales de ce type d'événements sportifs de haut niveau sont également très significatives. En effet, il est reconnu que les athlètes qui nous représentent, notamment aux Jeux olympiques, exercent une influence favorable sur les jeunes. Leur exemple est inspirant et contribue à préparer la relève.

Du côté des services touristiques, nous avons bien tiré notre épingle du jeu. Ainsi, nous avons réussi à accroître de 11 % le nombre de visiteurs, à l'Observatoire de la Tour, malgré une diminution du nombre de touristes venus à Montréal. Dans un autre domaine, l'ouverture du tout nouveau Stade Saputo, qui a été construit sur nos terrains, à proximité de la Tour, a permis d'augmenter l'achalandage au Parc olympique en plus d'accroître les revenus d'exploitation de nos stationnements.

Au chapitre du développement de l'actif immobilier, nous avons résilié le bail emphytéotique qui avait été signé en 2001 avec la firme Busac. Les travaux de transformation de la Tour en espaces à bureaux, que cette firme devait réaliser, avaient été interrompus en 2004. La résiliation de ce bail nous redonne plein usage de la Tour. Par ailleurs, nous avons progressé dans le dossier du remplacement du toit textile qui coiffe présentement le Stade. Le concept technique de toiture métallique, proposé par SNC-Lavalin, a été validé par des experts indépendants, sa faisabilité a été établie, et le processus suivra son cours en 2009. Ce dossier s'inscrit dans la continuité et nous le gérons avec la volonté ravivée d'insuffler au Stade un nouvel élan. En tant qu'équipe, nous sommes résolus à prendre les mesures nécessaires pour que le plus grand amphithéâtre du Québec soit remis en valeur et puisse être exploité de manière optimale douze mois par année, grâce à un nouveau toit. L'embauche du nouveau directeur exécutif, Gestion du patrimoine, représente d'ailleurs une étape importante dans notre cheminement visant à préparer l'avenir. Parallèlement au remplacement du toit, certains travaux de rénovation et de modernisation devraient également être entrepris. La réalisation de ces objectifs permettra de développer les installations, de maximiser l'offre aux clients d'affaires, d'accroître notre part de marché ainsi que les revenus de l'organisation. Ainsi, les retombées économiques et sociales, qui résultent de la présentation d'événements majeurs au Stade, seront encore plus substantielles.

Je termine en remerciant tous les membres du personnel pour leur contribution à nos succès de l'année 2008. Je les invite à faire preuve de détermination afin de relever tous les défis qui leur seront proposés l'an prochain et au cours des années qui suivront.



M^{re} André Gourd
Président-directeur général



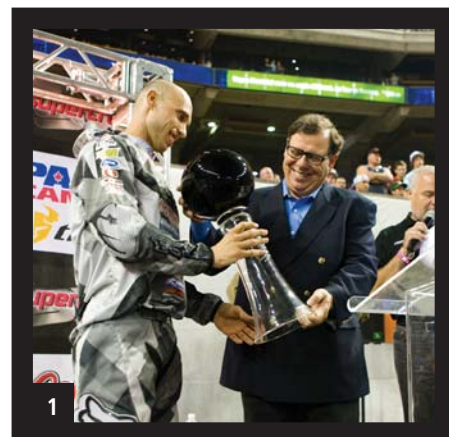
Les informations contenues dans le présent rapport annuel relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel 2007-2008 de la Régie des installations olympiques présentent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs, les objectifs, les indicateurs et les résultats de l'organisation.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel, ainsi que les contrôles afférents à ces données, sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 octobre 2008.

M^e André Gourd
Président-directeur général

Montréal, le 12 décembre 2008



Le Stade

Le Stade est le seul endroit, au Québec, pouvant recevoir plus de 60 000 personnes assises lors d'événements à gradins de très grande envergure. Par ailleurs, c'est la seule salle dont la superficie et le dégagement de plafond permet la tenue d'événements qui nécessitent l'un ou l'autre de ces attributs. Cela en fait un site de choix pour plusieurs types d'événements commerciaux et sportifs. Adjacentes à la salle principale, d'autres salles de dimensions variées peuvent accueillir des événements publics et privés, par exemple des salons, des expositions et de grandes réceptions ou bals.

En 2008, le Stade a reçu six salons destinés au grand public, dont la 21^e édition du *Salon des véhicules récréatifs*, le huitième *Salon national des animaux de compagnie* et la troisième édition du *Salon Chalets et Maisons de campagne*. Trois spectacles motorisés ont aussi été présentés devant des dizaines de milliers de spectateurs chacun. Nécessitant une grande surface, de même qu'un dégagement de plafond suffisant, ces spectacles pourraient difficilement être présentés ailleurs qu'au Stade.

Au chapitre des événements sociaux, le fil d'arrivée du *Marathon Oasis de Montréal* était situé au Stade, qui fut aussi le site de départ et d'arrivée des participantes au *Week-end pour vaincre le cancer du sein*. Par ailleurs, les terrains du Parc olympique ont été sillonnés par les milliers de participants, petits et grands, au *Tour de l'Île*.

Bien qu'ayant été présentés en novembre 2008, c'est-à-dire au cours de l'exercice financier suivant, la planification des matchs de football de *Finale de l'Est* et de la *Coupe Grey 2008* avait débuté plusieurs mois auparavant. La mise en vente des billets, l'identification des besoins du promoteur, l'établissement de l'échéancier, la production des horaires du personnel occasionnel, entre autres, étaient en marche bien avant la fin de l'année 2007-2008.

En effet, la logistique entourant la présentation de chaque événement exige une grande précision. Les directions *Ventes, commercialisation et tourisme* et *Production et logistique*, jouent un rôle essentiel pour traduire les besoins des promoteurs en scénarios logistiques précis qui assurent un déroulement impeccable de chaque événement. Recevoir, dans les gradins, l'équivalent de toute la population d'une petite ville est un exercice qui nécessite un synchronisme parfait et la présence de centaines d'employés occasionnels de la RIO. Le personnel en devoir occupe alors différents postes, dont ceux d'agents de sécurité, preneurs de billets, ouvreurs, contrôleurs d'accès, préposés aux vestiaires et aux équipements du personnel, caissiers à la billetterie et aux stationnements, hôtesse aux loges, infirmiers, etc. Le bon fonctionnement des installations, pour répondre aux besoins du public, requiert aussi la présence de plombiers, électriciens, électroniciens, ingénieurs et autres professionnels. Évidemment des centaines d'employés du concessionnaire en restauration sont aussi en poste, de même que le personnel de notre fournisseur en entretien ménager. Finalement, le personnel d'encadrement, ainsi que le personnel administratif se situant en amont et en aval de chaque événement, y contribue aussi.



2



3



4

- 1 : Supercross 2008
- 2 : Match de football des Alouettes de Montréal
- 3 : Salon Chalets et Maisons de campagne
- 4 : Salon de l'Auto Modifiée Sport Compact Performance



Le Centre sportif

Durant l'année, le Centre sportif a été fréquenté par le grand public, les athlètes d'élite et des spectateurs, ce qui élève le nombre d'entrées à plus de 295 000. Les revenus d'exploitation ont augmenté significativement, passant de 1,4 million \$ en 2007, à 1,8 million \$ en 2008.

Activités offertes au grand public

Le Centre sportif offre une panoplie de cours et d'activités au grand public. En 2008, le nombre d'abonnements au conditionnement physique et au bain libre a augmenté de 7 % et de 26 %, respectivement, par rapport à l'exercice financier précédent. Les statistiques démontrent que 91 % des abonnés sont Montréalais et que ces clients habitent, majoritairement, dans un rayon de 3 km du Centre sportif. Bien qu'il s'agisse d'un service de proximité, 9 % des abonnés résident à une plus grande distance, essentiellement sur la Rive-Sud de Montréal, mais préfèrent les installations du Centre sportif du Parc olympique à celles qui sont disponibles dans leur localité.

Le sport d'élite

Le Centre sportif du Parc olympique est le site permanent d'entraînement de quatre équipes nationales en sports aquatiques. Il s'agit des équipes de natation, de plongeon, de nage synchronisée et de water-polo féminin. Non seulement les athlètes et les entraîneurs bénéficient-ils d'équipements de pointe à Montréal, ce qui favorise l'atteinte de l'excellence, mais les installations remarquables permettent au Centre d'attirer encore davantage de compétitions internationales et de stimuler la relève. D'ailleurs, la cohabitation du grand public, avec les athlètes de haut niveau, influence les jeunes qui ont l'occasion de voir les sportifs d'élite à l'œuvre. Ces derniers représentent une source d'inspiration et incitent les nouvelles générations à développer une culture sportive.

Durant l'exercice financier, le Centre a accueilli cinq compétitions de grande envergure. Ces épreuves de haut niveau ont obtenu une grande visibilité dans les médias canadiens, ce qui a permis le rayonnement du Centre sportif du Parc olympique sur la scène nationale. Les compétitions de sélection olympique et paralympique de natation, dont l'objectif était de constituer les équipes qui représenteraient le Canada aux Jeux olympiques de Pékin, ont connu une popularité exceptionnelle. La sélection olympique comportait 56 épreuves différentes, disputées par 780 nageurs canadiens. Pendant les six jours de l'événement,

les athlètes ont effectué 427 départs devant plus de 13 300 spectateurs enthousiastes, réunis dans les gradins du Centre sportif. La télévision de Radio-Canada (réseaux français et anglais) a télédiffusé les compétitions, en direct, et sur Internet.

Quant à elle, la compétition internationale de plongeon *Coupe Canada 2008 - Grand Prix FINA* a réuni une centaine des meilleurs plongeurs provenant de 15 pays incluant le Canada, la Chine, les États-Unis, l'Australie, l'Allemagne et la Russie. Ces athlètes ont réalisé leurs meilleures performances, pendant quatre jours, devant quelque 640 spectateurs. Cette compétition internationale a aussi été retransmise, en direct, sur les ondes de Radio-Canada. L'équipe canadienne de plongeon, qui s'entraîne au Centre sportif, a brillé en remportant quatre podiums.

Les résultats de ces compétitions ont été affichés sur le tout nouveau tableau de pointage qui a remplacé le tableau installé, en 1976, pour les Jeux olympiques. Ce nouvel équipement présente le chronométrage et les résultats, et permet la diffusion d'images vidéo. Lors des compétitions de plongeon disputées à Pékin, les supporters des athlètes qui s'entraînent au Centre sportif ont visionné, sur ce tableau, les épreuves finales au cours desquelles Émilie Heymans et Alexandre Despatie ont chacun remporté une médaille d'argent.

Une demi-douzaine de messages publicitaires ont été tournés au Centre sportif. Ils mettaient en vedette les athlètes qui participaient aux Jeux olympiques de Pékin, et qui sont soutenus par l'un ou l'autre des annonceurs. Ces messages ont été diffusés sur les ondes des grands réseaux canadiens de télévision, avant et pendant les Jeux olympiques de l'été 2008.

Afin de rendre hommage à tous les athlètes qui s'entraînent au Centre sportif, l'équipe des Communications et des Affaires publiques a développé et publié un message publicitaire qui a paru, notamment, dans le quotidien *La Presse*, au terme des Jeux de Pékin.



1 : Sélection olympique de natation, avril 2008

2 : Publicité parue dans *La Presse*, août 2008

Au Centre sportif
du Parc olympique,
nous faisons la vague!

Félicitations à tous les athlètes,
aux entraîneurs et au personnel de soutien.
Bon retour de Pékin.



2

Parc olympique
Québec





Les services touristiques

En dépit de la diminution du nombre de touristes au Québec, en 2008, le nombre de clients ayant visité l'Observatoire ou participé aux visites guidées, a augmenté de 11 % par rapport à 2007. Ainsi, plus de 268 000 visiteurs ont consommé ces produits en l'espace de 322 jours d'opération.

La clientèle individuelle représente 62 % des consommateurs, alors que 38 % des visiteurs font partie de groupes organisés. Il s'agit d'une proportion stable d'une année à l'autre. En effet, les statistiques démontrent qu'en moyenne, depuis les cinq dernières années, 64 % des clients sont des visiteurs individuels alors que 36 % font partie de groupes organisés.

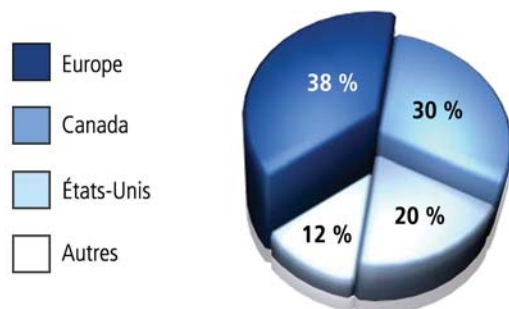
La clientèle individuelle

Parmi les clients individuels, le nombre d'Européens a augmenté de 7 % et le nombre de visiteurs canadiens de 3 %. L'accroissement, dans ces marchés, compense pour la diminution de 4 % observée chez les visiteurs en provenance des États-Unis. Comme cela est le cas depuis plusieurs années, les visiteurs européens provenaient majoritairement de France, d'Italie, d'Allemagne et du Royaume-Uni.

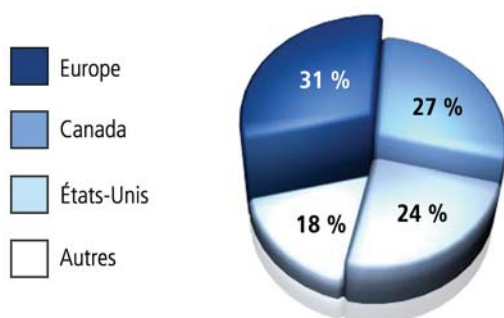
Provenance des touristes et excursionnistes individuels

Source : Relevé effectué à la billetterie des Services touristiques, du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2008. Échantillon : 25 681 répondants.

Visiteurs individuels - 2008



Visiteurs individuels - 2007

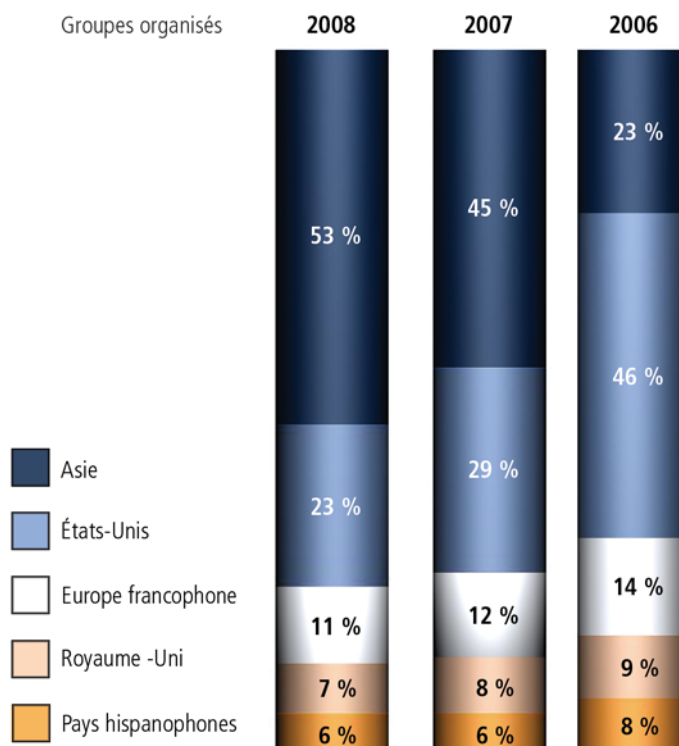


La clientèle des groupes organisés

Une progression est constatée, dans tous les marchés, au chapitre des touristes faisant partie de groupes organisés. L'augmentation de la clientèle varie de 4,6 %, pour le marché américain, à 35 % pour le marché asiatique. Depuis deux ans, ce dernier connaît d'ailleurs la plus forte croissance, passant de 16 592 visiteurs en 2006, à 58 753 en 2008. Les groupes de touristes proviennent surtout d'Asie, puis des États-Unis, suivis de l'Europe francophone, des pays hispanophones (essentiellement le Mexique et l'Espagne), et du Royaume-Uni.

Provenance des touristes faisant partie de groupes organisés

Source : Réservations effectuées par les voyagistes - 2008



Les boutiques de souvenirs

Situées à l'Observatoire et au rez-de-chaussée de la Tour, les deux boutiques de souvenirs proposent quelque 1 700 articles différents. En 2008, les ventes étaient en hausse de 13 % par rapport à l'année précédente, les revenus bruts s'élevant à 629 143 \$. Le nombre de consommateurs a augmenté. Cependant, la valeur des ventes par transaction (avant taxes) s'établissait à 10,81 \$ en 2008, alors qu'elle était de 11,21 \$ en 2007 et de 10,22 \$ en 2006.



La gestion de l'actif immobilier

Le maintien et l'entretien des différentes composantes d'installations aussi vastes et complexes sont des activités quotidiennes. La direction exécutive *Gestion du patrimoine* s'assure que les différents sites exploités soient toujours en état de recevoir des dizaines de milliers de personnes, simultanément ou successivement, au Stade, au Centre sportif, et à la Tour de Montréal. Entre autres choses, tous les systèmes électriques, de plomberie, de ventilation, et de régulation de la température ambiante, doivent fonctionner de manière optimale. La propreté des installations intérieures et des terrains doit aussi être maintenue, avant, pendant et après l'accueil de dizaines de milliers de personnes.

Durant l'année, le vaste réseau de distribution d'eau potable a été soumis à un examen, en coopération avec le ministère de l'Environnement. Les procédures d'inspection et d'analyse de l'eau ont été validées et les processus répondent adéquatement aux exigences du ministère. En outre, l'une des trois unités de production d'eau chaude a été restaurée afin d'en améliorer l'efficacité. Afin de maximiser la production et la qualité de distribution de la vapeur d'eau, servant au chauffage des bâtiments, des modifications ont été apportées aux chaudières.

En outre, les systèmes de ventilation de la salle principale du Stade ont été analysés. Certaines composantes ont été modifiées et de nouvelles méthodes de travail ont été implantées de manière à assurer, en tout temps, une qualité optimale de l'air. Toujours dans cette salle, le système de sonorisation a été amélioré grâce au remplacement de 132 amplificateurs par des appareils de nouvelle génération. La puissance sonore est ainsi passée de 60 000 W à plus de 100 000 W.

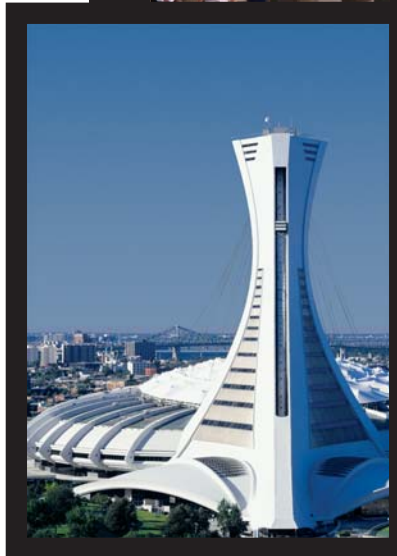
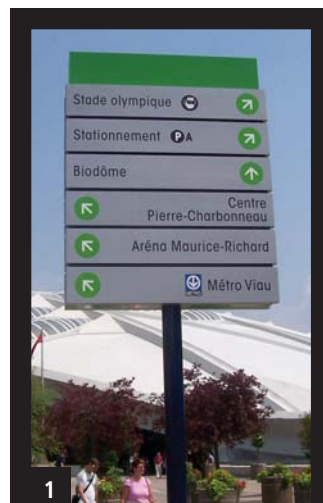
De plus, l'implantation d'un nouveau système de gestion intégrée des diverses composantes électromécaniques, dans le Stade et à la centrale thermique, a permis d'améliorer le monitoring, le diagnostic des défaillances constatées, et les interventions à distance sur, notamment, les systèmes d'éclairage, de ventilation, de production d'eau refroidie et de vapeur.

S'inscrivant dans un processus de développement durable, l'unité administrative a instauré un programme de cueillette des matières recyclables. Elle a installé 130 bacs, répartis sur les différents étages du Stade, ce qui permet de récupérer le plastique, le verre, les canettes d'aluminium, le carton et le papier utilisés, pendant les événements destinés au grand public. Ainsi, les spectateurs, de même que l'exploitant des concessions alimentaires, sont mis à contribution dans cet effort de récupération. Durant l'année, cette initiative a permis de recueillir 5 tonnes de matières. D'autres métaux, tels que le cuivre, l'acier et l'aluminium utilisés dans le cadre des opérations d'entretien, sont également récupérés et vendus.

Les phases de planification et de design étant complétées, 75 éléments de signalisation extérieure ont été installés pendant l'été. Les panneaux directionnels, totems, plans et enseignes, ont été soit restaurés, soit remplacés. Ils renouvellent la signalisation défraîchie qui datait des années 80. Ainsi, les touristes et utilisateurs profitent d'une signalisation plus efficace et modernisée. À la fin de l'année, environ 90 % des divers éléments avaient été installés. Ce vaste projet est une réalisation conjointe de trois directions : *Gestion du patrimoine*, *Commercialisation, Ventes et Tourisme* et *Communications et Affaires publiques*. Enfin, les enseignes sur podium installées au nord-est et au nord-ouest des terrains ont été restaurées. Une fois ce travail complété, la direction des *Communications et des Affaires publiques* a fait concevoir et produire des

bannières promotionnelles annonçant l'Observatoire et le Centre sportif. Les promoteurs d'événements tenus au Stade peuvent aussi profiter de ces espaces pour annoncer leur spectacle.

Le plan d'immobilisations adopté il y a quelques années a été actualisé en fonction des priorités. Ainsi, des travaux de réfection du stationnement localisé du côté du boulevard Pie-IX, ont été effectués. Le remplacement de certains équipements de distribution électrique primaire, permettant d'alimenter les réseaux de 25 000 volts, a aussi été complété. L'élaboration d'un tout nouveau plan quinquennal a débuté pendant l'année. Ses objectifs sont d'assurer le maintien de l'actif immobilier tout en se conformant aux nouvelles lois et normes en vigueur, notamment au chapitre de la sécurité, et de rajeunir certains systèmes qui permettront de sauvegarder l'intégrité opérationnelle des immeubles.



1 : Nouvelle signalisation extérieure
2 : Enseigne sur podium restaurée



Les ressources humaines

Le personnel comprend 174 employés réguliers œuvrant dans plusieurs spécialités différentes. Ils ont pour responsabilités de maintenir l'actif immobilier, d'exploiter les trois sites, d'assurer la planification et l'exécution des événements, et de veiller aux diverses fonctions administratives. L'organisation peut aussi compter sur plus de 700 employés occasionnels qui évoluent dans plusieurs disciplines. Ces derniers sont en devoir lors des événements présentés au Stade, au Centre sportif et à la Tour de Montréal. Les compétences et l'engagement de chaque membre du personnel sont essentiels à l'accomplissement de la mission de l'organisation dans ses trois sites.

En 2008, les effectifs « équivalents à temps complet (ETC) » sont moindres que l'an dernier en raison de la diminution des événements présentés au Stade.

Évolution des effectifs de 2004 à 2008 (effectifs dénombrés en janvier de chaque année)

Année	Effectifs *	Effectifs « équivalents à temps complet (ETC) » **
2004	152	262
2005	151	264
2006	149	230
2007	171	259
En vertu des lettres d'ententes signées en juin 2006 avec les syndicats, les effectifs incluent dorénavant les employés hors organigramme comptabilisés auparavant parmi les ETC, ainsi que les employés temporaires qui sont éventuellement devenus réguliers conformément aux dispositions des conventions collectives, et les employés de la construction (décret).		
2008	174	233

* Personnel régulier autorisé et employés en disponibilité

** Personnel régulier autorisé et employés en disponibilité, personnel temporaire, employés de la construction (décret), personnel à l'événement et personnel hors organigramme, sauf pour 2007 et 2008.

La direction des Ressources humaines gère l'ensemble des processus liés à la dotation, aux relations de travail, à la santé et sécurité, à la formation du personnel, au programme d'aide aux employés (PAE) et au traitement de la paie. Cette direction chapeaute également quatre comités.

Au cours de l'année 2008, le comité sur l'équité salariale a tenu 21 rencontres. Créé en 2007, ce comité a pour objectif d'établir le programme requis par la Loi sur l'équité salariale. L'exercice se déroule conformément aux exigences de la Loi. Près du quart des 120 catégories d'emplois ont déjà été évalués et les travaux devraient être terminés au courant de l'année 2010. Des questionnaires de plusieurs directions et des employés représentant les différents syndicats participent, en toute collégialité, à l'évaluation des postes. Quant aux comités de relations de travail, de griefs et de santé et sécurité, ils se sont réunis à 31, 23 et 10 reprises respectivement.

Au chapitre de la santé et sécurité, le nombre d'accidents de travail est passé à 12 cas cette année, par rapport à 13 l'an dernier. Cependant, le nombre de jours non travaillés a légèrement augmenté, passant de 358 à 382, en raison de deux accidents qui ont résulté en plus de 100 jours d'absence chacun. Enfin, des mesures de soutien telles que l'affectation à des tâches allégées et le retour progressif sont offertes aux personnes en absence prolongée afin de faciliter leur retour au travail.

L'organisation valorise la formation et le développement de l'expertise professionnelle. En 2008, 171 employés ont assisté à l'un ou l'autre des 90 cours offerts intra-muros ou extra-muros. Ces sessions étaient essentiellement reliées aux nouvelles technologies, au perfectionnement des cadres et à des formations académiques de niveau universitaire. L'organisation a investi quelque 125 000 \$, directement et indirectement, dans ces formations, atteignant ainsi les objectifs gouvernementaux en matière de formation professionnelle.

Les communications

L'équipe des Communications et des Affaires publiques a géré tous les dossiers de publicité, incluant les concepts et les achats médias destinés à accroître l'achalandage à l'Observatoire, le produit touristique d'appel du Parc olympique. Parmi les nouveautés de l'été 2008, la carte officielle de Montréal présentait une publicité en espagnol et une autre en japonais, incitant les touristes à visiter l'Observatoire et les attractions voisines que sont le Biodôme, le Jardin botanique et l'Insectarium.

D'autres achats publicitaires positionnent le Centre sportif, le Stade et le Salon Montréal auprès de publics ciblés, choisis soit géographiquement, soit selon des créneaux d'affaires. Durant l'année, un nouveau stand promotionnel a été développé afin de positionner les produits et services offerts au Centre sportif et à la Tour de Montréal, lors de salons auxquels l'organisation participe. Outils promotionnels stratégiques, les laissez-passer pour quatre activités ont été actualisés en misant sur le « branding » développé il y a quelques années. En outre, les quatre fiches d'information, destinées aux nombreux journalistes, étudiants et chercheurs qui s'intéressent aux Parc olympique, ont aussi été renouvelées et déposées sur le site Internet.

Le site Internet est constamment enrichi de nouveaux contenus et il est mis à jour au moins hebdomadairement. Les sections les plus populaires sont l'album de photos, le calendrier des événements présentés au Stade, la billetterie, les activités du Centre sportif et l'offre touristique. La plupart des visiteurs du site résident, dans l'ordre, au Canada, en France, en Belgique, aux États-Unis, au Mexique et en Allemagne. L'appréciation du site est mesurée par un sondage en ligne. Les résultats sont positifs : 84 % des répondants estiment que les contenus sont très pertinents/pertinents et 83 % indiquent que la navigation est très facile/facile. En 2008, le site a reçu plus de 469 000 visites.

Cette direction est également responsable des relations avec les médias, de la préparation des documents promotionnels et de soutien aux ventes, et du rapport annuel. Elle produit aussi un bulletin mensuel d'information destiné au personnel et aux retraités.

Dans toutes ses communications, la RIO privilégie la qualité de la langue française, et tient à ce que ses pratiques soient exemplaires. Les principes et les procédures en vigueur, énoncés dans la *Politique linguistique* adoptée en 2001, ont été publiés dans deux numéros du bulletin interne. Ils ont également



été réitérés lors de la réunion du comité linguistique. Cela a permis de s'assurer que la politique est appliquée, que la Loi est respectée, et aussi d'apporter certaines améliorations, notamment en ce qui concerne l'affichage dans les boutiques de souvenirs. La direction des Communications et des Affaires publiques a répondu à toutes les demandes d'ordre linguistique soumises par les différentes unités administratives. Par ailleurs, chaque numéro du bulletin mensuel d'information interne comprend une chronique linguistique visant à promouvoir la qualité de la langue française.

Les ressources informationnelles

Au cours de l'année, l'analyse de tous les systèmes utilisés dans l'organisation, et la planification visant le rehaussement technologique, ont été réalisées par le nouveau directeur des ressources informationnelles et son équipe. Cet exercice a pour objectifs de mieux soutenir l'ensemble des directions de l'organisation, d'accroître la continuité du service, et de contribuer à des gains d'efficacité. La mise en œuvre du plan débutera durant le prochain exercice financier.

La direction a implanté un nouveau système de gestion des opérations au Centre sportif, ce qui a permis d'améliorer la rapidité, l'efficacité et l'exactitude des dossiers d'abonnements, de réservations des plateaux, de gestion des cours et autres activités offertes aux clients. En soutien aux différentes directions d'exploitation des trois sites, le développement d'un nouveau système de gestion d'horaires et de poignons électroniques a débuté. Ce nouvel outil, qui devrait être implanté en 2009, permettra d'optimiser les processus de gestion de la main-d'œuvre, depuis la planification des quarts de travail jusqu'au traitement de la paie. Ce système permettra des gains d'efficacité majeurs, notamment lors des grands événements qui requièrent la contribution de centaines d'employés occasionnels.

Au chapitre de la sécurité de l'information, un bilan et un plan d'action, s'appliquant aux deux prochaines années, ont été soumis au ministère des Services gouvernementaux. Un nouveau comité de sécurité de l'information sera formé en 2009.

MUSÉE DE LA NATURE DE MONTRÉAL

BIODIVERSITÉ INSECTARIUM JARDIN BOTANIQUE

見どころ豊富

バイオドーム

モンリオールの展望台 - オリンピック館

1年を通じて、見逃せない4つのアトラクション！
割引券のひとつを購入すれば、15%の割引となります。

museumsnature.ca
parcolympique.ca

Montréal

Impressionnant !

OBSERVATOIRE
de la Tour de Montréal

Laissez-passer
pour une personne

Renseignements sur les horaires :
514 252-4737
ou
1 877 997-0919
www.parcolympique.ca

Intemporel !

VISITE GUIDÉE
du Stade olympique de Montréal

Laissez-passer
pour une personne

Renseignements sur les horaires :
514 252-4737
ou
1 877 997-0919
www.parcolympique.ca

DANS LA

BOÎTE

Bulletin interne du Parc olympique - avril 2008

en
BREF

Entrée en vigueur de la Loi 62
Le projet de loi 62, présenté par notre ministre, le Révérend Duchail, a été sanctionné et l'Assemblée nationale le 3 avril dernier. Le nouveau loi 62 modifie la loi sur le régime des immobilisations olympiques afin de l'adapter à la loi sur le gouvernement des sociétés d'État et d'introduire des nouvelles règles de gouvernance. L'implémentation de la loi 62 par le gouvernement des sociétés d'État rend applicables des règles concernant notamment la composition et le fonctionnement du conseil d'administration, les modes de recrutement et la justification de nomination dans le rapport annuel. Parmi ces nouvelles règles, les membres du conseil de la société d'État et de la société d'État ont le droit de nommer ou de démettre des membres du conseil d'administration.

La Centre sportif accueille les meilleurs plongeurs au monde
Le prestigieux Coupe Canada de plongeon 2008 se déroulera pour la deuxième année consécutive au Centre sportif, du 2 au 4 mai prochains. À cette occasion, plus de 100 des meilleurs plongeurs internationaux seront réunis pour cette quatrième étape du circuit du Grand Prix de la FINA lors de chaque année à travers le monde. Le programme des compétitions prévoit les épreuves individuelles et les épreuves mixtes les 2 et 3 mai, les 3 et 4 mai, les 4 et 5 mai, et les 5 et 6 mai. L'événement sera diffusé en direct à la télévision de Radio-Canada. Les billets au coût de 15 pour les deuxièmes et de 15 pour les troisièmes, sont en vente au [www.billets.ca](#) et seront disponibles à l'entrée du Centre sportif lors de l'inauguration. L'entrée est gratuite pour les professionnels et pour les enfants de 12 ans et moins.

Participation record
La troisième édition du festival Choc de la mer, offert pour la troisième année du 29 février au 8 mars, a connu un très grand succès. Un record de participation a été enregistré durant la semaine pour plus de 7 000 visiteurs à l'Observatoire, comparativement à 5 000 en 2006. Le 21 mars, alors que nous étions exceptionnellement ouverts jusqu'à 23 h pour la Nuit blanche du festival, MONTRÉAL EN CÉLÈBRE, nous avons accueilli 1 476 personnes. La fréquence de cette année a grandement plu, notamment les visiteurs parvenant à la fin du parcours et d'habiller sur le thème des fourrures. Quant au haut lieu de la nuit, qui a surpris la ville pendant toute cette semaine, plusieurs l'ont apprécié et ont pu la peine de nous transmettre leur appréciation.

SOMMAIRE

En route vers Pékin : les essais olympiques de natation
Lisez notre reportage spécial sur les essais olympiques de natation tenus récemment au Centre sportif.

Bienôt chez nous... Des événements

Les mots pour le dire
Sélections
Numérique au digital ?

En vedette
À la rigueur technique

Formation, santé et sécurité
Conduite préventive : la graduelle est toujours de mise !

- 1 : Publicité en japonais avec les Muséums nature
- 2 : Bulletin électronique d'information interne
- 3 : Nouveaux laissez-passer

Fréquentation par site

Activités	Événements			Fréquentation				
	Jours d'activités publiques	Jours entrée/sortie *	Total	Athlètes	Participation populaire	Organisateurs et exposants	Spectateurs et visiteurs	Total
Stade	45	29	74	0	11 866	24 676	246 351	282 893
Centre sportif	354		354	8 772	253 369	16 687	16 379	295 207
Tour de Montréal	322		322				279 382	279 382
Total				8 772	265 235	41 363	542 112	857 482
Stationnements					530 109			530 109

* Le nombre de jours occupés par la mise en place et le retrait d'une activité.

Ventilation des résultats d'exploitation

Exercice clos le 31 octobre 2008

(en milliers de dollars)

(non vérifié)

	Stade	Centre sportif	Tour de Montréal	Gestion-Énergie fournie à des tiers*	Entretien terrains et voies d'accès	Subvention de fonctionnement	Total
Produits							
Subvention du gouvernement du Québec						19 764	19 764
Virement de subventions reportées	2 085	324	71		587		3 067
Produits directs d'exploitation	7 426	1 803	3 364	176			12 769
Produits communs**	698			3 789			4 487
	10 209	2 127	3 435	3 965	587	19 764	40 087
Charges							
Charges d'exploitation	9 238	3 170	4 072		1 706		18 186
Charges communes ventilées***	3 311	811	1 045		792		5 959
Énergie	1 644	3 167	696	3 331	177		9 015
Centrale thermique	169	360	79	416			1 024
Charges d'administration ventilées	2 585	1 408	1 267		268		5 528
Amortissement des immobilisations subventionnées	2 085	324	71		587		3 067
	19 032	9 240	7 230	3 747	3 530	0	42 779
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES D'EXPLOITATION	(8 823)	(7 113)	(3 795)	218	(2 943)	19 764	(2 692)
Subvention nécessaire à l'équilibre financier	8 823	7 113	3 795	(218)	2 943	(22 456)	0
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES D'EXPLOITATION	0	0	0	0	0	(2 692)	(2 692)

Notes :

* Biodôme, Aréna Maurice-Richard, Centre Pierre-Charbonneau, Cinéma StarCité et Village olympique.

** Les produits communs sont composés, en plus de l'énergie, de charges aux locataires, dépôts confisqués, revenus d'intérêt et dispositions de surplus.

*** Les charges communes ventilées sont composées des charges du fonds de santé, sécurité au travail, amortissement, frais financiers, taxes, sécurité et service à la clientèle, garage et entretien physique.



Le mandat du conseil d'administration

Depuis le 3 avril 2008, la Régie des installations olympiques est assujettie à la Loi sur la gouvernance. En conformité avec la Loi, le conseil d'administration est maintenant composé de onze membres qui réunissent des compétences et expertises exceptionnelles en administration, communications, comptabilité, construction, développement des affaires, environnement, finances, gestion, immobilier, ingénierie, marketing et ressources humaines.

Le conseil d'administration doit s'assurer de la conformité de la gestion de l'organisation avec les dispositions de sa loi constitutive et de ses règlements, de même qu'avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. Ainsi, le conseil doit adopter le plan stratégique, approuver le plan d'immobilisations, les états financiers, le rapport annuel d'activités et le budget annuel. Il doit aussi approuver les règles de gouvernance, le code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration et ceux applicables aux dirigeants nommés par l'organisation et aux employés de celle-ci. Le conseil doit approuver les profils de compétence et d'expérience requis pour la nomination des membres du conseil,

approuver les critères d'évaluation des membres du conseil et ceux applicables au président-directeur général. Il doit approuver les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil, établir les politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires, s'assurer que le comité de vérification exerce adéquatement ses fonctions, déterminer les délégations d'autorité. Le conseil d'administration s'assure de la mise en œuvre des programmes d'accueil et de formation continue des membres du conseil. Il doit approuver, conformément à la Loi, les politiques de ressources humaines ainsi que les normes et barèmes de rémunération,

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Mme Maya Raic

Présidente du conseil depuis le 3 avril 2008

Présidente du conseil et de la RIO du 25 février au 2 avril 2008

Vice-présidente du conseil du 7 novembre 2007 au 24 février 2008

Date de nomination au conseil : 7 novembre 2007

Fin de mandat : 6 novembre 2010

Présidente-directrice générale de la Chambre de l'assurance de dommages



M^e André Gourd

Président-directeur général de la RIO depuis le 3 avril 2008

Directeur général du 25 février au 2 avril 2008

Président du conseil et de la RIO du 7 novembre 2007 au 24 février 2008

Date de nomination au conseil : 7 novembre 2007

Fin de mandat à titre de président-directeur général : 24 février 2010



Mme Suzanne Audet

Membre

Date de nomination au conseil : 27 août 2008

Fin de mandat : 26 août 2011

Présidente fondatrice, Institut Sans Frontière



M. Marcel D. Legault, ing.

Membre

Date de nomination au conseil : 7 novembre 2007

Fin de mandat : 6 novembre 2010

Président – Marcel D. Legault consultants inc.



Mme Lynn McDonald

Membre

Date de nomination au conseil : 7 novembre 2007

Fin de mandat : 6 novembre 2009

Présidente
Gestion Sfumato inc.



Mme Suzie Pellerin

Membre

Date de nomination au conseil : 27 août 2008

Fin de mandat : 26 août 2010

Directrice, Coalition québécoise sur la problématique du poids



incluant une politique de rémunération variable, le cas échéant, et les autres conditions de travail. Le conseil doit approuver la nomination des dirigeants de l'organisme et le programme de planification de la relève. Il doit adopter les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la société, incluant l'étalonnage avec des entreprises similaires; ces mesures sont réalisées tous les trois ans par une firme indépendante. Le conseil d'administration doit évaluer l'intégrité des contrôles internes, des contrôles de la divulgation de l'information ainsi que des systèmes d'information, et approuver une politique de divulgation financière.

Les activités du conseil d'administration

Au cours de la dernière année, le conseil d'administration a tenu huit réunions régulières et trois réunions spéciales. Au cours des réunions régulières, les membres ont entériné l'octroi de contrats, notamment ceux relatifs au programme d'immobilisations, ont modifié la politique tarifaire du Centre sportif et celle des salles de réception de la Tour, ont approuvé une politique de placements et adopté diverses résolutions d'ordre administratif. En août 2008, le conseil a adopté un plan de mise en œuvre visant à se conformer à la Loi sur la gouvernance des

sociétés d'État et à la Loi modifiant la Loi sur la Régie des installations olympiques. Ce plan fait l'objet d'un suivi à chaque réunion du conseil. Le conseil a également analysé le bilan du plan d'action 2003-2008, associé au plan stratégique qui fut adopté en 2003, et a approuvé le processus et l'échéancier d'élaboration d'un nouveau plan stratégique. Quelques dossiers ont été traités lors des réunions spéciales, notamment certaines modifications à la structure organisationnelle, la résiliation du bail emphytéotique concernant la Tour de Montréal et la planification stratégique.



M. André Boisclair

Membre

Date de nomination au conseil : 27 août 2008

Fin de mandat : 26 août 2011

Consultant principal en matière de développement durable et responsabilité d'entreprise
Ernst & Young



M. Giuseppe Di Battista

Membre

Date de nomination au conseil : 23 mars 2005

Renouvellement de mandat : 27 août 2008

Fin de mandat : 26 août 2010

Président - Développement Pangen Itée.



M. Gaëtan Laflamme, CA

Membre

Date de nomination au conseil : 27 août 2008

Fin de mandat : 26 août 2011

Associé, Petrie Raymond



Mme Maria Ricciardi

Membre

Date de nomination au conseil : 7 novembre 2007

Fin de mandat : 6 novembre 2010

Directrice, gestion des risques de Groupe – Marchés commerciaux
Banque Royale du Canada



M. Alexander Werzberger

Membre

Date de nomination au conseil : 7 novembre 2007

Fin de mandat : 6 novembre 2009

Président – Construction Traklin Itée

Les activités des comités du conseil

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, trois comités statutaires ont été formés au cours de l'année financière.

Le *comité des ressources humaines* a été créé le 18 juin 2008, en remplacement de l'ancien comité du même nom, et son mandat actualisé a été adopté le 6 août 2008. Ce comité est présidé par madame Lynn McDonald et est formé de mesdames Suzie Pellerin (depuis le 17 septembre 2008) et Suzanne Audet (depuis le 17 septembre 2008), et de monsieur Giuseppe Di Battista. Madame Maria Ricciardi y a siégé entre le 18 juin et le 17 septembre 2008.

Le comité des ressources humaines a pour principal mandat

- de s'assurer de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines;
- de proposer au conseil d'administration un profil de compétences et d'expériences ainsi que des critères d'évaluation pour le président-directeur général;
- de contribuer à la sélection et d'établir un programme de planification de la relève des dirigeants de l'organisation.

De plus, le comité analyse et recommande, pour approbation au conseil,

- la structure organisationnelle;
- le plan d'effectif;
- la politique générale de rémunération;
- les mandats de négociation pour le renouvellement des conventions collectives.

Il exerce aussi tout autre pouvoir déterminé, à l'occasion, par le conseil d'administration.

Ce comité s'est réuni à trois reprises et a discuté, notamment, du plan d'effectif 2008-2009 et du budget total de rémunération pour la même période. Le comité a également élaboré les objectifs et les critères d'évaluation du président-directeur général, ces derniers ayant été présentés au conseil d'administration dès le mois d'octobre.

Le plan d'action du comité, pour 2009, comporte plusieurs éléments. Parmi eux, mentionnons la politique de développement des ressources humaines, le programme de perfectionnement des cadres, le plan de relève du personnel, et la mesure du taux de satisfaction au travail.

Le *comité de vérification* a été constitué le 17 septembre 2008. Présidé par monsieur Gaëtan Laflamme, CA, ses autres membres sont mesdames Maria Ricciardi et Lynn McDonald, et monsieur André Boisclair. Ayant été formé à la suite de la nomination de quatre nouveaux membres au conseil, le mandat de ce comité a été défini au début de l'année financière 2008-2009 et ses travaux ont débuté ensuite.

Le *comité de gouvernance et d'éthique* a été créé le 17 septembre 2008. Il est présidé par madame Maya Raic. Ses membres sont madame Suzie Pellerin et messieurs Marcel D. Legault, ing., et Alexander Werzberger. Ayant été formé à la suite de la nomination de quatre nouveaux membres au conseil, le mandat de ce comité a été défini au début de l'année financière 2008-2009 et ses travaux ont débuté ensuite.

Bien que non statutaire, le *comité des immobilisations* a été créé le 17 septembre 2008 en remplacement de l'ancien comité de construction et entretien. Ce comité est présidé par monsieur Marcel D. Legault, ing., et est constitué de messieurs Gaëtan Laflamme, CA, Giuseppe Di Battista, Alexander Werzberger, et André Gourd. Ayant été formé à la suite de la nomination de quatre nouveaux membres au conseil, le mandat de ce comité a été défini au début de l'année financière 2008-2009 et ses travaux ont débuté ensuite.

La présence des administrateurs aux réunions du conseil et de ses comités

Le taux de présence des membres du conseil d'administration aux réunions ordinaires a été de 90 % au cours de l'année 2007-2008, ce qui illustre l'intérêt et l'engagement des membres envers l'organisation.

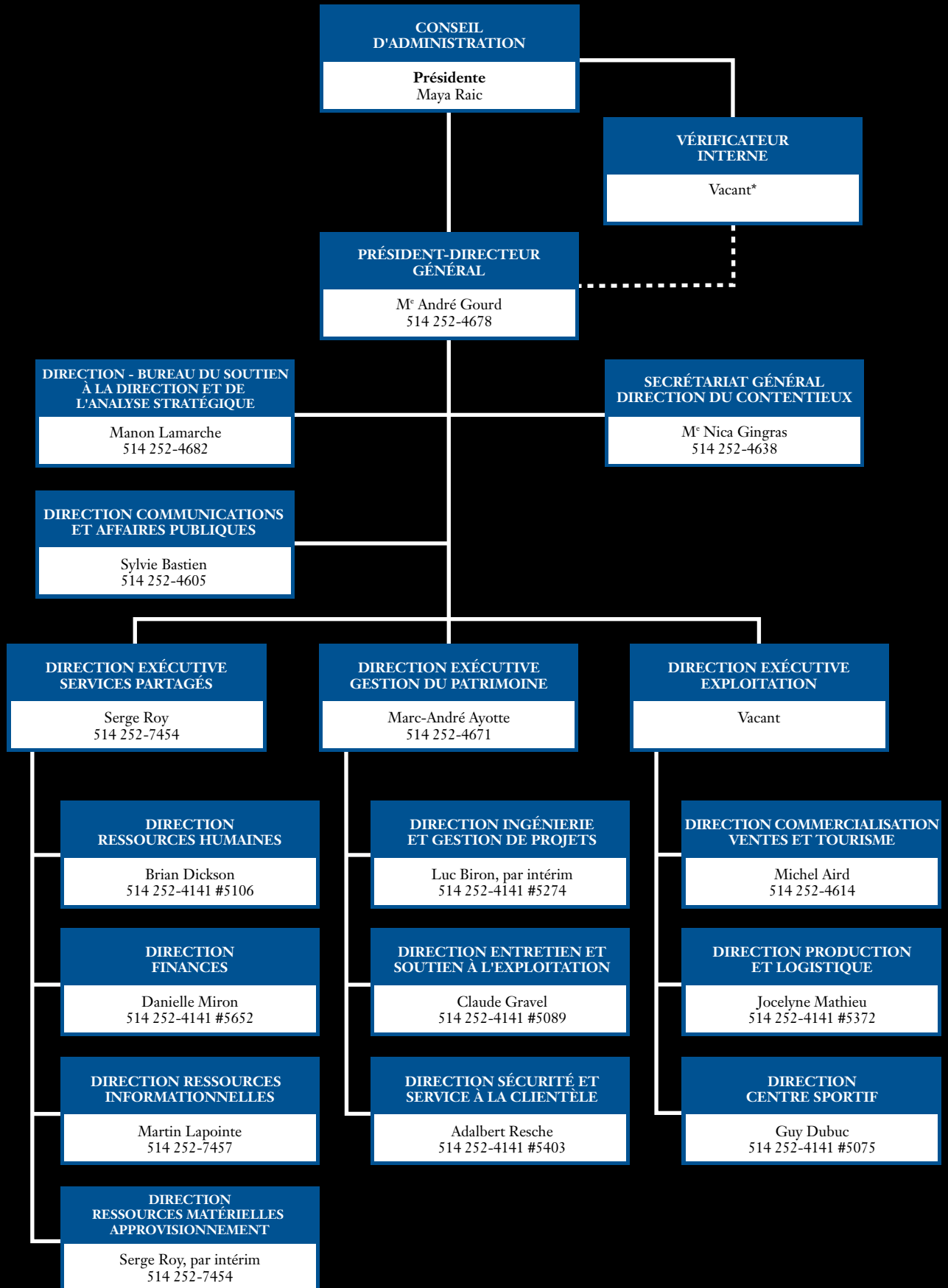
Réunions du conseil

Membre	Réunions ordinaires sur 8	Réunions spéciales sur 3	Comité des ressources humaines sur 3
Maya Raic	8	3	S/O
M ^e André Gourd	8*	3	S/O
Giuseppe Di Battista	7	3	3
Marcel D. Legault, ing.	7	3	S/O
Lynn McDonald	8	3	3
Maria Ricciardi	7	1	2
Alexander Werzberger	6	2	S/O

Membres nommés le 27 août 2008	Réunions ordinaires sur 2	Réunions spéciales sur 1	Comité des ressources humaines sur 1
André Boisclair	2	1	S/O
Gaëtan Laflamme, CA	2	1	S/O
Suzanne Audet	2	0	1
Suzie Pellerin	2	1	1

* Lors de la réunion du 5 mars 2008 seulement, M^e André Gourd était présent à titre de directeur général de la RIO et non à titre de membre du conseil d'administration.

Aucune déclaration relative à des situations susceptibles de placer un administrateur en situation de conflit d'intérêts n'a été soumise à la présidente du conseil au cours de l'année. En outre, aucun manquement au code d'éthique n'a été constaté au cours de la même période. À l'exception de M^e André Gourd, qui est président-directeur général à temps plein, aucun membre n'a reçu de rémunération dans l'exercice de ses fonctions.



* Processus d'impartition en cours



Analyse des résultats par la direction

Les revenus d'exploitation

À la fin de l'exercice 2007-2008, les revenus autonomes avaient diminué sensiblement par rapport aux années antérieures, passant de 19,9 millions \$ en 2007, à 17,2 millions \$ cette année. Cela est principalement attribuable à deux facteurs, liés aux activités tenues au Stade. D'abord, certains événements non récurrents, qui n'ont évidemment pas été réédités en 2008. Deux de ces événements avaient, à eux seuls, représenté 48 jours d'occupation l'an dernier. Ensuite, certains événements, qui devaient être présentés en 2008, ne l'ont pas été mais seront vraisemblablement reportés à l'année 2009. Ce faisant, le nombre de jours d'occupation du Stade est passé de 174, l'an dernier, à 74 cette année, et les revenus d'exploitation ont diminué. Par rapport aux prévisions budgétaires, les revenus réels sont inférieurs de 7,1 %.

Par contre, les revenus provenant des activités offertes au Centre sportif et ceux reliés aux activités touristiques sont supérieurs à l'an dernier. Ces résultats découlent de l'augmentation du nombre de clients au Centre sportif et du nombre de visiteurs à l'Observatoire de la Tour de Montréal.

Pour leur part, les revenus d'intérêts ont augmenté de façon significative, la RIO ayant été en situation de placements tout au long de l'exercice financier.

Les dépenses d'exploitation

Certains événements n'ayant pas été présentés, les dépenses qui leur sont associées n'ont pas été encourues. Toutefois, certaines dépenses, reliées notamment aux contrats de service, aux matériaux et à la location d'équipements, sont en hausse en raison de certaines réparations et de projets d'entretien réalisés durant l'année. Une perte supplémentaire pour dévaluation des PCAA a été comptabilisée dans cet exercice, portant ainsi à 30 % (800 000 \$) la dépréciation totale de ces titres par rapport à leur valeur nominale. Malgré ces écarts, les dépenses totales sont approximativement au même niveau qu'à l'exercice précédent.

La combinaison de tous ces éléments explique que le déficit de l'exercice est de 2,7 millions \$.

Rapport de la direction

Les états financiers de la Régie des installations olympiques ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information apparaissant dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Régie des installations olympiques reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément de sa vérification.

Le président-directeur général,

Le directeur exécutif, Services partagés,

M^e André Gourde

Serge Roy

Montréal, le 12 décembre 2008



À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 2008, les états des résultats, des surplus cumulés ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 octobre 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des modifications comptables apportées aux états financiers et expliquées à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les chiffres de l'exercice 2007, présentés pour fins de comparaison, proviennent d'états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs.

Le vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 12 décembre 2008

De l'exercice terminé le 31 octobre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement du Québec (note 7)	19 764	19 936
Virement de subventions reportées (note 7)	3 067	2 498
Installations sportives, tourisme et événements		
Droits d'entrée	4 658	4 581
Loyers	1 191	1 648
Publicité	385	432
Stationnements	2 672	2 720
Souvenirs	695	642
Redevances des concessionnaires	660	1 766
Location de locaux commerciaux et de bureaux	1 653	1 613
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	3 893	3 963
Travaux et services facturés à des tiers	859	2 265
Autres produits	590	305
	40 087	42 369
Charges		
Traitements et avantages sociaux (note 8)	14 543	15 047
Entretien, sécurité et autres	6 543	5 863
Matériaux et location d'équipement	1 922	1 740
Coût des marchandises vendues	355	328
Frais d'énergie		
Fournie à des tiers	3 331	3 220
Autre	5 684	5 269
Taxes et assurances	290	1 365
Honoraires professionnels	1 975	1 884
Commissions, cachets et droits	354	364
Frais financiers		
Intérêts sur la dette à court terme	79	173
Intérêts sur la dette à long terme	-	54
Fournitures de bureau, impression et télécommunications	312	309
Publicité	818	818
Amortissement des immobilisations	5 384	4 692
Perte pour dévaluation des papiers commerciaux adossés à des actifs	800	1 600
Autres charges	389	542
	42 779	43 268
Insuffisance des produits par rapport aux charges avant autres éléments	(2 692)	(899)
Autres éléments		
Règlement de réclamations à la suite de l'incident du 18 janvier 1999 (note 3C)	-	21 000
Coûts engagés relativement à l'incident du 18 janvier 1999	-	(423)
	-	20 577
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(2 692)	19 678

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

De l'exercice terminé le 31 octobre 2008
(en milliers de dollars)

	2008							2007
	Réservés							(NOTE 3C)
	Vestiaires et tableau d'affichage au Centre Sportif	Développement de nouveaux projets et marchés	Étude structure du Stade et projet - nouvelle toiture	Bassin - nage synchronisée	Signalisation et Mosaïciculture	Total	Opérations	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Surplus au début (1)	-	-	824	-	334	1 158	25 787	26 945
Affectation aux surplus réservés	2 925	-	1 275	-	251	4 451	(4 451)	-
Investis en immobilisations corporelles	(195)	-	-	-	-	(195)	195	-
Virement aux surplus d'opérations	-	-	(1 398)	-	(517)	(1 915)	1 915	-
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	-	-	-	-	-	-	(2 692)	(2 692)
Solde disponible pour investissement	2 730	-	701	-	68	3 499	20 754	24 253
Surplus au début - Investis en Immobilisations corporelles	-	76	-	570	-	646	-	646
Virement du solde réservé	195	-	-	-	-	195	(195)	-
Virement aux surplus d'opérations	(9)	(38)	-	(60)	-	(107)	107	-
Solde non amorti	186	38	-	510	-	734	(88)	646
Surplus totaux à la fin	2 916	38	701	510	68	4 233	20 666	24 899

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2008	2007
	\$	\$
(1) Surplus au début - Opérations		
Fonds d'exploitation	12 787	7 799
Fonds de construction*	13 000	-
	25 787	7 799

* Les surplus d'opération du fonds de construction ont été virés au fonds d'exploitation à la suite de la fermeture du Fonds spécial olympique.

ÉTATS FINANCIERS

BILAN

Au 31 octobre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
	\$	\$
ACTIF		
<i>À court terme</i>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	25 970	19 481
Créances	1 522	1 669
Stock	1 078	1 061
Frais payés d'avance	71	263
	28 641	22 474
<i>Papiers commerciaux adossés à des actifs (note 5)</i>	5 608	6 408
<i>Immobilisations (note 6)</i>	55 925	53 489
	90 174	82 371
PASSIF		
<i>À court terme</i>		
Comptes fournisseurs et charges à payer	13 595	10 009
<i>Subventions reportées (note 7)</i>	51 680	44 771
	65 275	54 780
SURPLUS CUMULÉS		
Surplus réservés	4 233	1 804
Surplus d'opérations (note 3C)	20 666	25 787
	24 899	27 591
	90 174	82 371
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 5)		
ÉVENTUALITÉS (note 12)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration



Maya Raic
Administrateur



Gaëtan Laflamme
Administrateur

De l'exercice terminé le 31 octobre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(2 692)	19 678
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	-	(22)
Amortissement des immobilisations	5 384	4 692
Virement de subventions reportées	(3 067)	(2 498)
Perte pour dévaluation des papiers commerciaux adossés à des actifs	800	1 600
Variations d'autres éléments d'actif et de passif (note 9)	13 817	14 204
Rentrées nettes de fonds	14 242	37 654
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de papiers commerciaux adossés à des actifs	-	(8 008)
Acquisition d'immobilisations	(7 753)	(8 992)
Cession d'immobilisations corporelles		22
Sorties nettes de fonds	(7 753)	(16 978)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de l'emprunt	-	(5 750)
Augmentation nette de la trésorerie et de ses équivalents	6 489	14 926
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	19 481	4 555
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	25 970	19 481

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au 31 octobre 2008

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Régie des installations olympiques est une corporation mandataire du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la Loi sur la Régie des installations olympiques.

La Régie est propriétaire de certaines installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux de la XXI^e Olympiade et a été mandatée pour en parachever la construction et l'aménagement de même que pour les exploiter.

Le Parc olympique de Montréal compte parmi les plus grands complexes multifonctionnels et récréotouristiques du Canada avec le Stade olympique, la Tour de Montréal et le Centre sportif.

Les opérations de la Régie se regroupent sous trois principaux volets, soit la location d'espaces pour la tenue d'événements et la location de bureaux, les activités touristiques et les sports grand public et d'élite au Centre sportif.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction de la Régie fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Régie pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constataion des subventions

Les subventions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. La subvention de fonctionnement est constatée à titre de produit de l'exercice pour lequel elle a été octroyée.

Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'elles sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

La subvention relative aux immobilisations représente la contribution du gouvernement au financement d'immobilisations amortissables, laquelle correspond à l'amortissement de ces immobilisations.

Constataion des produits

Tous les produits sont constatés lorsque la livraison a eu lieu et/ou lorsque le(les) service(s) a(ont) été rendu(s).

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que la Régie ne dispose pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Impôts sur le revenu

Étant une corporation mandataire du gouvernement du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Taxes

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la Régie n'est plus assujettie à la taxe d'eau et de services, et n'est pas assujettie à la taxe foncière imposée par la Ville de Montréal.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

La politique de la Régie consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et dont l'échéance initiale au moment de l'acquisition est de trois mois ou moins.

Instruments financiers

Évaluation initiale et subséquente, et classement

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur au moment de leur constatation initiale.

Leur évaluation au cours des périodes subséquentes et la comptabilisation des variations de leur juste valeur dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

La Régie a effectué les classements suivants pour les instruments financiers :

- La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les papiers commerciaux adossés à des actifs sont classés dans la catégorie « *Actifs détenus à des fins de transaction* ». Ils sont évalués à la juste valeur et les gains ou les pertes découlant de la réévaluation à la fin de chaque période sont enregistrés aux résultats. Les produits d'intérêt sont inclus dans « *Autres produits* ».
- Les créances sont classées dans les « *Prêts et créances* ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la Régie, cette évaluation correspond généralement au coût.
- Les comptes fournisseurs et charges à payer sont classés dans « *Autres passifs financiers* ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la Régie, cette évaluation correspond généralement au coût.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées en fonction des cours des principales bourses et au moyen de méthodes d'évaluation telles l'actualisation aux taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs.

Résultat étendu

La Régie n'a classé aucun instrument financier comme actifs financiers disponibles à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas de l'insuffisance des produits par rapport aux charges.

Évaluation du stock

Le stock est évalué au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Amortissement des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels et sur la période qui suivent :

- | | |
|---|--|
| • Installations olympiques | Indéterminable (note 3D) |
| • Équipement | 10 %, 20 % et 33,33 % |
| • Structure et aménagements spécifiques | 5 %, 6,67 %, 10 % et 20 % |
| • Aménagements locatifs | Durée du bail du locataire de la Régie pour les locaux |
| • Matériel roulant | 6,67 %, 15 %, 20 % et 26,67 % |

Amortissement des actifs incorporels

Les actifs incorporels composés de logiciels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, au taux annuel de 33,33 %.

Installations olympiques

Le 4 décembre 2007, la Loi 34 a été sanctionnée. Cette loi abroge la Loi constituant un fonds spécial olympique (FSO), mettant ainsi fin au versement d'une partie de la taxe sur le tabac, en faveur du FSO. La Loi 34 modifie également la Loi sur la Régie des installations olympiques pour permettre de différer la rétrocession des installations olympiques, à la Ville de Montréal, à une date ultérieure à être déterminée par le gouvernement.

À l'exclusion des terrains où sont érigées les installations olympiques, le coût comprend les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme engagés depuis le début du projet. Le coût de l'équipement et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût de construction des installations.

	\$
Installations utilisées par la Régie	
Parc olympique	1 205 514
Intérêts sur les emprunts à long terme capitalisés	16 160
	<u>1 221 674</u>
Installations cédées (a)	
Vélodrome	82 804
Biodôme	50 467
	<u>133 271</u>
Village olympique	122 520
	<u>1 477 465</u>
(a) Conformément au protocole d'entente avec la Ville de Montréal, la Régie a cédé à cette dernière, en 1994, la propriété du Biodôme.	
Le Village olympique a été vendu le 14 avril 1998 à l'entreprise privée à la suite d'un appel d'offres.	
Les installations cédées ont été radiées et sont présentées ici à titre d'information.	

3 - MODIFICATIONS COMPTABLES

A) Adoption de nouvelles normes comptables

Les chapitres 3862 - « Instruments financiers - informations à fournir » et 3863 - « Instruments financiers - présentation » remplacent le chapitre 3861 - « Instruments financiers - informations à fournir et présentation », modifiant et augmentant les exigences en matière d'information à fournir. Les chapitres 3862 et 3863 accordent une importance accrue à l'information à fournir, permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels la Régie est exposée et la façon dont elle gère ces risques.

Le chapitre 1535 - « Informations à fournir concernant le capital » établit les normes d'information sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré.

B) Modifications futures de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, la Régie appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 3031 - « Stocks », 3064 - « Écarts d'acquisition et actifs incorporels ».

Le chapitre 3031 prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation. Ce chapitre est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008.

Quant au chapitre 3064, lequel remplace les chapitres 3062 - « Écart d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450 - « Frais de recherche et de développement », il établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés à l'interne. Ce chapitre est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008.

La direction estime qu'il n'y aura pas d'incidences significatives sur ses états financiers au regard de l'application des nouvelles normes énoncées aux points A et B.

C) Fonds d'exploitation et fonds de construction

Le 31 octobre 2007 et avant, les états financiers de la Régie des installations olympiques présentaient distinctement le fonds d'exploitation et le fonds de construction :

- Le fonds d'exploitation servant à comptabiliser les produits et les charges d'exploitation, de même que le coût des immobilisations acquises pour le fonctionnement des installations du Parc.
- Le fonds de construction étant composé du coût de construction des installations olympiques, des contributions totales reçues du Fonds spécial olympique (FSO) et de la dette à long terme.

Le 14 novembre 2006, la dette à long terme a entièrement été remboursée. Par la suite, soit le 4 décembre 2007, il y a eu clôture du Fonds spécial olympique mettant fin au versement d'une partie de l'impôt sur le tabac en faveur de ce fonds.

Les soldes résiduels du fonds de construction ont été virés au fonds d'exploitation au cours du présent exercice. De plus, certains postes des états financiers pour l'année 2007 ont été retraités pour indiquer le total des montants présentés des différents fonds aux états financiers. Les principaux impacts aux états financiers de 2007 sont une augmentation respective de 13 millions de dollars de l'excédent des produits sur les charges et du surplus cumulé. Par ailleurs, certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

D) Installations olympiques

Plusieurs composantes des installations olympiques sont toujours utilisées actuellement et devraient avoir une valeur comptable nette positive. Cependant, étant donné l'impraticabilité pour la Régie de recenser les coûts non amortis associés aux différentes composantes utilisées, la direction estime qu'il est raisonnable d'attribuer une valeur nulle à ces coûts.

4 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Au 31 octobre 2008, la trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent un montant de 24,834 M\$ (16,852 M\$ au 31 octobre 2007) composé de 23,334 M\$ d'acceptations bancaires (16,852 M\$ en 2007) et de 1,5 M\$ de certificat de dépôt portant des taux d'intérêt entre 2,30 % à 3,14 % (entre 4,57 % et à 4,65 % au 31 octobre 2007) échéant à différentes dates jusqu'en novembre 2008.

5 - PAPIERS COMMERCIAUX ADOSSÉS À DES ACTIFS

Au 31 octobre 2008, la Régie détient 8 008 243 \$ en papiers commerciaux adossés à des actifs (PCAA) non bancaires (avant la comptabilisation de la perte de valeur). De cette somme, 3 000 000 \$ ont été investis dans Whitehall Trust (série A), 2 000 000 \$, dans Silverstone Trust (série A), et 3 008 243 \$, dans Planet Trust (série A).

En raison des problèmes de liquidités qui ont touché ce marché, ils n'ont pas été liquidés à l'échéance. Pour cette raison, la Régie a classé ses PCAA dans les placements à long terme après les avoir classés initialement dans la trésorerie et les équivalents.

DBRS a placé un certain nombre de PCAA « sous examen avec conséquences indéterminées » à la suite de l'annonce du 16 août 2007, selon laquelle un groupe formé de banques, de bailleurs de fonds et d'investisseurs importants avait conclu une entente de principe relativement à une proposition à long terme et à un accord provisoire concernant les PCAA (la « Proposition de Montréal »). Aux termes de cette proposition, les PCAA visés seraient convertis en obligations à taux variable (« OTV ») dont les échéances ne seraient pas antérieures à celles des actifs sous-jacents.

Le 6 septembre 2007, un comité pancanadien (le « Comité ») formé des principaux investisseurs qui avaient signé l'entente de la Proposition de Montréal a été créé. Le Comité a par la suite retenu les services de conseillers juridiques du cabinet Goodsmann et de conseillers financiers de la firme JP Morgan Chase pour la supervision du processus de restructuration envisagé.

Les PCAA dans lesquels la Régie a investi n'ont pas fait l'objet de négociations sur un marché actif depuis la mi-août 2007.

Compte tenu de l'information rendue disponible au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, des changements survenus dans les conditions de marché de crédit et la revue des hypothèses utilisées compte tenu de ces nouvelles informations, la Régie a procédé à une nouvelle évaluation de la juste valeur de ses placements dans les PCAA. La Régie a constaté au cours de cet exercice une dévaluation additionnelle de ses placements de 800 000 \$ (dévaluation de 1 600 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007).

Il existe encore de grandes incertitudes quant à la juste valeur du PCAA. Il est possible que la juste valeur définitive de ces placements diffère, peut-être même considérablement de l'estimation actuelle. Selon son ampleur, cet écart pourrait alors avoir une incidence sur les résultats financiers de la Régie.

Événement postérieur à la date du bilan

Le 20 mars 2008, le comité de restructuration pancanadien a émis un bulletin d'information donnant certains détails sur la restructuration proposée. Selon ces détails et certaines autres informations publiques, sur les 8 M\$ de PCAA dans lesquels la Régie a investi, on estime que :

- 6,5 M\$ sont représentés par une combinaison de titres adossés à des créances, d'instruments synthétiques et de créances tritisées traditionnelles et qu'au moment de la restructuration, la Régie recevra des billets de remplacement prioritaires de catégorie A-1 et de catégorie A-2 et subordonnées de catégorie B et de catégorie C à taux variable et à long terme, assortis d'une échéance d'environ huit ans et neuf mois. La Régie prévoit recevoir des billets de remplacement à la valeur nominale comme suit :

- Catégorie A-1 :	2,7 M\$
- Catégorie A-2 :	3,0 M\$
- Catégorie B :	0,6 M\$
- Catégorie C :	0,2 M\$

DBRS a attribué une cote provisoire de AA aux nouveaux billets de catégorie A-1 et A-2. Il est possible que DBRS modifie la cote de crédit provisoire selon la conjoncture du marché.

Aucune cote de crédit n'est attribuée aux autres catégories de billets.

- 1,5 M\$ est représenté par des titres qui sont exposés aux prêts hypothécaires à risque. À la restructuration, la Régie recevra des billets à taux variable à long terme liés à des actifs inadmissibles.

Le 12 janvier 2009, le comité pancanadien des investisseurs de PCAA a annoncé la mise en œuvre du plan de restructuration. Le comité des investisseurs a également annoncé que des paiements d'intérêts relatifs aux intérêts courus depuis août 2007 et net des coûts de restructuration, seront effectués en deux versements et en fonction des séries de PCAA. La Régie n'a comptabilisé aucun revenu d'intérêt depuis l'échéance initiale des PCAA qu'elle détient. Ces intérêts seront comptabilisés au cours de la période où ils seront déterminés.

6 - IMMOBILISATIONS

	2008		2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
<i>Immobilisations corporelles</i>			
Installations olympiques	1 221 674	1 221 674	-
Équipement	14 038	12 704	1 334
Structure et aménagements spécifiques	98 420	47 315	51 105
Aménagements locatifs	9 035	6 170	2 865
Matériel roulant	1 626	1 443	183
	1 344 793	1 289 306	55 487
<i>Actifs incorporels</i>			
Logiciels informatiques	728	290	438
	1 345 521	1 289 596	55 925
			53 489

Au cours de l'exercice, la Régie a acquis des immobilisations pour un montant de 1 416 520 \$ (1 349 600 \$ en 2007) pour lesquelles la contrepartie est présentée dans le poste «Comptes fournisseurs et charges à payer».

7 - SUBVENTIONS REPORTÉES

	2008	2007
	\$	\$
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Subvention - fonctionnement		
Solde au début	184	368
Montant reçu de l'exercice	19 580	19 752
	19 764	20 120
Montant constaté à titre de produits	19 764	19 936
Solde à la fin	-	184
Subvention - plan d'immobilisations corporelles		
Solde au début	44 587	37 005
Montant reçu de l'exercice	10 160	10 080
	54 747	47 085
Virement de la subvention	(3 067)	(2 498)
Solde à la fin	51 680	44 587
	51 680	44 771

8 - TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

	2008	2007
	\$	\$
Employés réguliers	9 063	9 483
Employés à l'événement	2 790	2 912
Charges sociales	1 937	1 963
Cotisations aux régimes de retraite	573	536
Coûts de cessation d'emploi	180	153
	14 543	15 047

9 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'autres éléments d'actif et de passif se ventilent comme suit :

	2008	2007
	\$	\$
Créances	147	3 224
Stock	(17)	-
Frais payés d'avance	192	199
Comptes fournisseurs et charges à payer	3 519	885
Subventions reportées	9 976	9 896
	13 817	14 204

10 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur. Les créances, les comptes fournisseurs et charges à payer sont des instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de la juste valeur, compte tenu de leur réalisation prévue à court terme.

Risque de taux d'intérêt

La volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et passifs financiers (risque de marché lié aux taux d'intérêt - fixes) de même que sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Régie (risque de flux de trésorerie lié aux taux d'intérêt - variables).

La Régie gère son portefeuille de placement en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Le taux d'intérêt effectif réalisé sur les placements temporaires durant l'exercice varie de 2,30 % à 4,66 % (2007: de 4,30 % à 4,83 %). Les échéances de ces placements vont de 6 jours à 94 jours (2007: 1 jour à 107 jours).

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Régie correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers.

La Régie procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

11 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2008, le taux applicable de la Régie pour le RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE et du RRAS de 7,78 % à 10,54 %.

Les cotisations de la Régie imputées aux résultats de l'exercice terminé le 31 octobre 2008 s'élèvent à 572 801\$ (2007: 536 070 \$). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

12 - ÉVENTUALITÉS

Des poursuites et des réclamations ont été engagées par ou contre la Régie.

Au 31 octobre 2008, les poursuites et les réclamations non réglées contre la Régie totalisent environ 826 000 \$ (1 350 000 \$ en 2007).

Après analyse des poursuites et des réclamations dont le dénouement est prévisible, une évaluation permet de croire que les provisions comptabilisées sont suffisantes pour l'ensemble de ces dossiers.

13 - GESTION DE CAPITAL

La Régie gère son capital, lequel correspond à ses surplus cumulés, en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objectifs spécifiés dans sa loi constitutive.

14 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Régie est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés que dans le cours normal de ces activités et aux conditions commerciales habituelles. La plupart de ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

1. Objet et champ d'application

1.1 Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de la Régie des installations olympiques (ci-après appelée « la Régie ») a pour objectif de préserver l'intégrité et l'impartialité de ses administrateurs publics (ci-après appelés « administrateur ») et de favoriser la transparence au sein de la Régie. Il est adopté conformément aux prescriptions de l'article 34 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (Décret 824-98 du 17 juin 1998 et modifications subséquentes).

1.2 Le Code de déontologie s'applique aux administrateurs définis comme étant les membres du Conseil d'administration, le président, le président-directeur général, le directeur exécutif, Services partagés et le Secrétaire général de la Régie.

2. Principes d'éthique et règles générales de déontologie

2.1 L'administrateur contribue, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de la Régie et à la bonne administration de ses biens. Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

2.2 L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie établis par les lois et les règlements ainsi que par le présent Code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

2.3 L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

2.4 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre des décisions indépendamment de toute considération de partisanerie politique. En outre, le président, le président-directeur général, le directeur exécutif, Services partagés et le Secrétaire général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

2.5 L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit dénoncer à la Régie tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Régie, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

2.6 Le président, le président-directeur général, le directeur exécutif, Services partagés et le Secrétaire général ne peuvent, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association, mettant en conflit leur intérêt personnel et celui de la Régie. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou donation pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence. Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un tel administrateur de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la Régie par lesquelles il serait aussi visé.

2.7 Tout autre administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Régie doit dénoncer par écrit cet intérêt au président du Conseil et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

2.8 L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Régie avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

2.9 L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

2.10 Le président ⁽¹⁾, le président-directeur général, le directeur exécutif, Services partagés et le Secrétaire général doivent exercer leurs fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui les a nommés ou désignés les nomme ou les désigne aussi à

d'autres fonctions. Ils peuvent, toutefois, avec le consentement du Secrétaire général du Conseil exécutif dans le cas du président, du directeur général, et du Conseil dans les autres cas, exercer des activités didactiques pour lesquelles ils peuvent être rémunérés et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

2.11 L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage (dont les billets de spectacle et les frais de stationnement) et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

2.12 L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

2.13 L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

2.14 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Régie.

2.15 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue, ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Régie, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

2.16 Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Régie est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public. La Régie ne peut quant à elle traiter avec cet administrateur dans les circonstances ci-haut indiquées.

2.17 Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Régie.

3. Mesures de prévention

3.1 L'administrateur doit, dès sa nomination, prendre connaissance des dispositions du Code d'éthique et de déontologie et attester qu'il en a pris connaissance. Il doit en outre déclarer les intérêts directs et indirects qu'il détient dans des entreprises, organismes et associations susceptibles de le placer en situation de conflit d'intérêts. Il doit également signaler toute modification survenant en cours de mandat.

3.2 L'administrateur doit indiquer les droits qu'il peut faire valoir contre la Régie, leur nature et leur valeur dès qu'ils prennent naissance.

3.3 L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt et celui de la Régie doit identifier toute situation potentielle ou réelle de conflit d'intérêts, et en informer les membres du Conseil. Il doit alors s'abstenir de participer à toute décision et délibération portant sur cet organisme, cette entreprise ou cette association et se retirer pour la durée des délibérations et du vote. Cette déclaration est consignée au procès-verbal de la réunion des membres.

4. Rémunération

4.1 La rémunération et les conditions de travail du président ⁽¹⁾ et du président-directeur général sont établies par un contrat approuvé par le gouvernement.

4.2 Les conditions de travail du directeur exécutif, Services partagés et Secrétaire général sont établies selon les normes adoptées par le Conseil ou le gouvernement en vertu de l'article 11 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q. c., R-7).

4.3 Les articles 26 à 32 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics s'appliquent au président, au président-directeur général, au directeur exécutif, Services partagés et au Secrétaire général.

(1) Les articles 2.10 et 4.1 s'appliquent à un président à plein temps. Le président du conseil d'administration exerce ses fonctions sans rémunération.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le présent document vise à déterminer des obligations et règles de conduite pour les employés de la Régie des installations olympiques relativement à la prestation de travail et aux conflits d'intérêts. Les membres du Conseil d'administration de la Régie sont également assujettis aux dispositions de ce document dans la mesure où les obligations et règles qui y sont décrites leur sont applicables.

Tous les problèmes reliés à l'application de ces normes d'éthique ne seront pas résolus pour autant. Sur le plan juridique, certaines dispositions législatives, conventions collectives, décrets, contrats ou autres règles ou protocoles, peuvent préciser la portée de certaines normes à l'égard des employés de la Régie. Sur le plan moral, le présent texte constitue un instrument destiné à aider le personnel de la Régie à faire preuve de bon jugement et d'un sens aigu des responsabilités quant au comportement à adopter dans l'exercice de ses fonctions.

Il faut aborder la présente politique en précisant l'impossible de prévoir tous les cas comportant des questions d'éthique, les situations pouvant varier selon les circonstances.

Le genre masculin est utilisé pour alléger la lecture de la présente politique; il inclut également le genre féminin.

I - PRESTATION DE TRAVAIL ET LIEN AVEC L'ORGANISATION

1. Obligation d'assiduité

L'obligation d'assiduité implique que l'employé soit présent au travail, qu'il y accomplisse sa tâche, qu'il respecte ses heures de travail et ne s'absente pas sans justification ni autorisation préalable.

2. Obligation de compétence

L'obligation de compétence implique que l'employé accomplisse les attributions de son emploi en dispensant le service demandé d'une manière appropriée, suffisante et satisfaisante.

L'employé doit également veiller à respecter les normes de sécurité en vigueur et éviter toute négligence et retards indus dans l'exécution de ses tâches.

Enfin, chacun doit, par une mise à jour de ses connaissances, s'assurer de conserver la compétence requise pour remplir efficacement ses fonctions.

3. Obligation de loyauté

L'obligation de loyauté implique que l'employé défende les intérêts de la Régie et évite de lui causer un tort.

Un ancien employé ne devra pas solliciter directement des employés et/ou la clientèle de la Régie pour une période d'au moins deux (2) ans. De plus, il ne devra pas s'approprier une occasion d'affaires qui appartient à la Régie. Cette stipulation vise à interdire une concurrence dite déloyale et n'a pas pour objet d'imposer à un ex-employé un devoir étendu de non-concurrence.

4. Obligation d'obéissance hiérarchique et respect des lois

L'obligation d'obéissance implique que l'employé se conforme aux directives reçues. En ce sens, il doit non seulement exercer les attributions de son emploi, mais aussi celles que peuvent lui confier ses supérieurs.

Les fonctions de l'employé doivent être exercées en tout temps en conformité avec la Loi en général et avec la réglementation applicable à la Régie des installations olympiques en particulier. L'employé doit s'abstenir de contrevenir directement ou indirectement à la Loi, et éviter les actes ou omissions volontaires susceptibles d'entraîner une dérogation à la Loi.

5. Obligation de signature

L'obligation de signature implique que tout document technique préparé par un employé ou sous sa direction soit signé par lui. Il ne sera toutefois pas tenu de signer un tel document si en toute conscience professionnelle il ne peut l'endosser, ni de modifier un document technique qu'il a signé et qu'il croit juste et véridique sur le plan professionnel.

II - CONFLITS D'INTÉRÊTS

Principe général

Compte tenu de la nature des activités et du mandat de la Régie, le public est en droit de s'attendre à ce que l'employé de la Régie observe des normes d'éthique élevées. À ce titre, il ne doit jamais survenir de situation dans laquelle un employé se serve ou puisse se servir de sa position ou de son influence pour retirer des gains personnels, politiques ou pécuniaires, pour lui-même, pour ses amis ou pour des membres de sa famille.

1. Obligation d'éviter tout conflit d'intérêts

L'obligation d'éviter tout conflit d'intérêts est liée aux situations où l'employé a un intérêt personnel suffisant pour que celui-ci l'emporte, ou risque de l'emporter, sur l'intérêt public.

Il suffit, pour qu'il y ait conflit d'intérêts direct ou indirect qu'il existe une situation de conflit potentiel, une possibilité réelle que l'intérêt personnel, qu'il soit pécuniaire ou moral, soit préféré à l'intérêt public. Il n'est donc pas nécessaire que l'employé ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la Régie.

L'employé doit prendre les dispositions qui s'imposent pour éviter les conflits d'intérêts.

Un employé ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une organisation qui met en conflit son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions.

Placé dans une situation où il se croit susceptible d'être en conflit d'intérêts, l'employé doit en informer ses supérieurs afin que soient déterminées les mesures qui devront être prises à cet égard.

Dans cette perspective, les employés des catégories «cadre» et «professionnelle» sont invités à compléter une déclaration d'intérêts et une déclaration relative aux personnes liées.

2. Obligation de discrétion

L'obligation de discrétion signifie que l'employé doit garder secrets les faits ou les renseignements dont il prend connaissance et qui comportent un caractère confidentiel. Cette obligation signifie également que l'employé doit adopter une attitude de retenue à l'égard de tous les faits ou informations dont le dévoilement pourrait nuire, entre autres, à l'intérêt public ou au bon fonctionnement de l'administration de la Régie.

De plus, l'employé ne doit pas faire usage de renseignements de nature confidentielle en vue d'obtenir directement ou indirectement un avantage pécuniaire ou moral pour lui-même, pour ses amis ou pour les membres de sa famille.

3. Obligation de l'exclusivité du service

L'obligation de l'exclusivité du service vise pour les employés réguliers à temps plein ou ceux qui exercent des fonctions à l'année longue à raison de trente-cinq (35) heures et plus par semaine, pour le compte de la Régie, à consacrer leur temps et leur énergie de manière prioritaire à la Régie.

Chaque employé doit veiller à ce que ses affaires personnelles se règlent de façon à empêcher tout conflit d'intérêts. Ceci comprend aussi l'organisation de ses intérêts hors de la Régie qui ne doivent, en aucun cas, nécessiter qu'il s'en occupe pendant ses heures de travail. Un employé cadre ou professionnel dont l'emploi requiert une formation académique de niveau universitaire peut cependant bénéficier du temps nécessaire requis pour sa participation à des activités à vocation sociale, culturelle, éducative ou à caractère professionnel, dans la mesure où celles-ci représentent un apport et une contribution aux intérêts de la Régie. Cette participation doit toutefois être préalablement autorisée par le supérieur hiérarchique de l'employé.

Avant de s'engager dans l'exercice d'une fonction en dehors de son travail à la Régie, un employé doit s'assurer que cette fonction n'aura pas d'effet sur son assiduité ou sur son rendement et ne donnera lieu à aucun conflit d'intérêts direct ou indirect.

L'employé ne doit pas se placer dans une situation où il exerce des activités à caractère concurrentiel envers la Régie.

4. Obligation d'impartialité

L'obligation d'impartialité implique que l'employé exerce ses fonctions en évitant toute préférence ou parti pris que ne peut justifier la justice ou l'équité. Il doit de plus se garder d'agir sur la base de ses intérêts personnels.

III - CONDUITE ET COMPORTEMENT

1. Obligation d'agir avec honnêteté

L'obligation d'agir avec honnêteté implique que l'employé accomplisse ses fonctions avec honnêteté et justice.

L'employé ne peut accepter une compensation monétaire, une gratification ou toute autre considération pour l'exercice de ses fonctions en plus de ce qui lui est alloué pour son emploi.

De même, il ne doit pas accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage, ni pour lui-même ni pour une autre personne.

Ce principe s'étend aux relations des différents services de la Régie avec les fournisseurs. Ainsi, la Régie n'accepte pas que des fournisseurs commanditent des activités sociales au bénéfice d'un groupe d'employés.

2. Obligation de courtoisie

L'obligation de courtoisie implique que l'employé adopte un comportement poli et courtois dans ses relations avec le public, les autres employés de la Régie, de même qu'envers l'autorité constituée.

Il évite aussi toute forme de discrimination interdite par la loi.

3. Obligation de réserve

L'obligation de réserve implique que les employés de la Régie fassent preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

Ils doivent éviter de participer directement ou indirectement à des activités qui porteraient préjudice aux intérêts, à l'image et à la réputation de la Régie.

Cette obligation ne signifie pas pour autant que l'employé, puisqu'il demeure un citoyen à part entière, renonce à sa liberté d'expression ou à l'exercice de ses droits politiques.

L'employé qui se propose de publier un texte ou de se prêter à une entrevue sur des questions portant sur des sujets reliés à l'exercice de ses fonctions ou sur les activités de la Régie ou de son unité administrative doit préalablement obtenir la ou les autorisations requises auprès des autorités compétentes.

IV - RESTRICTIONS

1. Accessibilité à l'établissement

Les employés qui ont accès aux propriétés de la Régie ne doivent en permettre l'entrée à quiconque n'y est pas autorisé.

Les clés et les laissez-passer ne doivent pas être prêtés.

Les employés ne peuvent s'approprier, obtenir ou utiliser à des fins personnelles, un bien ou un service appartenant ou loué par la Régie (ex.: instruments de travail, outils, vêtements, etc.).

2. Débours

Les dépenses engagées pour et au nom de la Régie par un employé doivent être raisonnables et pertinentes.

V - APPLICATION

1. Dérogation

L'employé qui déroge à la présente politique est passible de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

2. Juridiction

La direction des Ressources humaines en collaboration avec les gestionnaires est responsable de l'application de cette politique. En ce sens, ces derniers doivent

s'assurer du respect des normes d'éthique auprès de leurs employés et informer la direction des Ressources humaines de toute situation pouvant contrevenir aux règles précédemment définies.

Un comité est créé et a pour mandat d'étudier les actes dérogatoires qui lui sont soumis et de faire des recommandations sur les mesures à prendre.

Le comité se compose de trois (3) membres :

1. le directeur exécutif, Services partagés et secrétaire général agissant à titre de président;
2. le supérieur immédiat ou hiérarchique de l'employé;
3. le directeur des Finances;

Le directeur général est membre d'office de ce comité.

3. Attestation et engagement

L'employé s'engage à lire la présente politique et à la respecter.

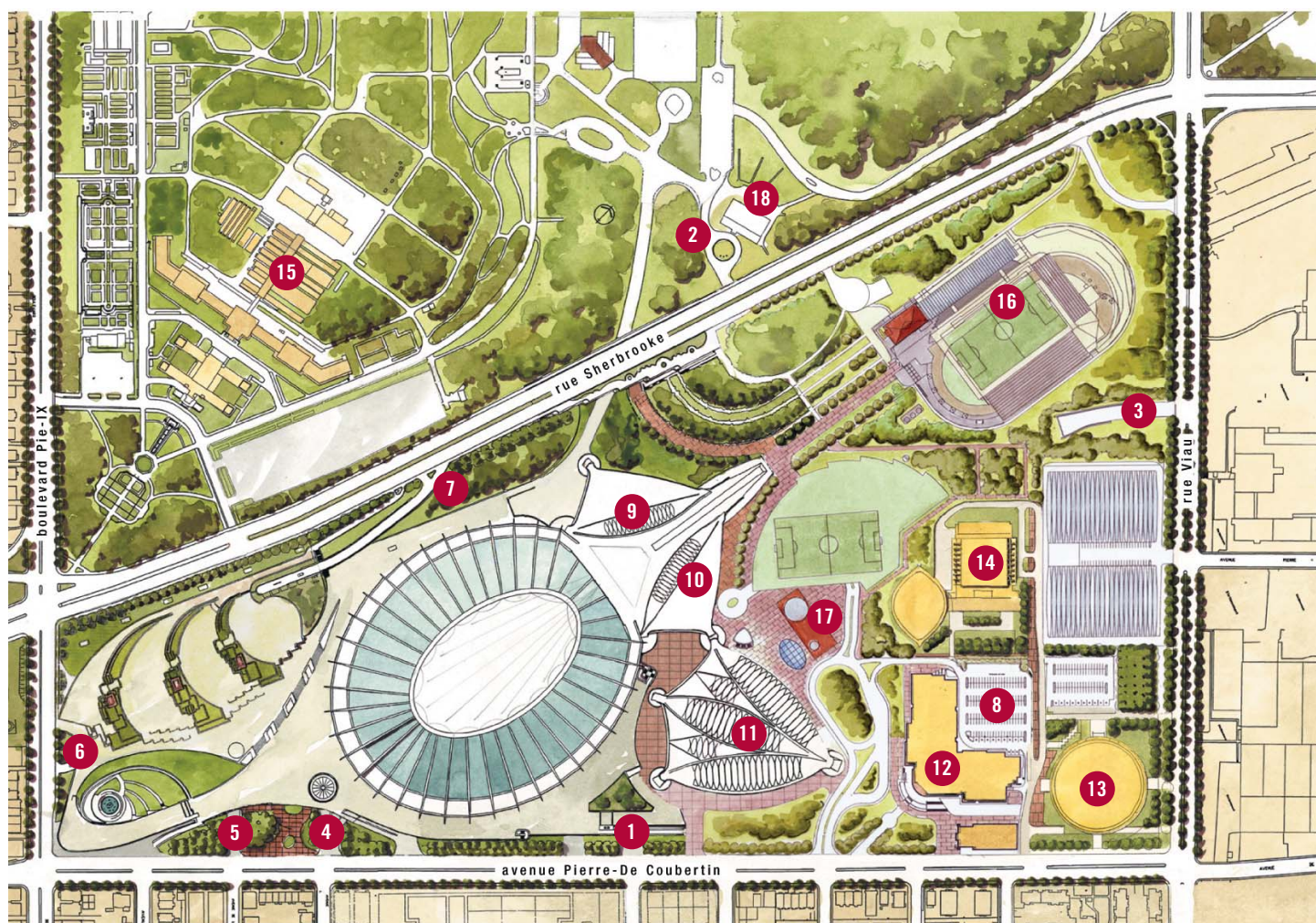
Tout employé qui prend connaissance ou qui est mis au fait d'une situation à l'encontre des dispositions de la présente politique, doit en aviser immédiatement la direction des Ressources humaines.

CONCLUSION

Les normes d'éthique énoncées dans ce document sont complexes et exigent de la part du personnel de la Régie une conduite exemplaire dans l'exercice de ses fonctions.

Ces normes d'éthique visent à définir un cadre général à l'intérieur duquel chacun des employés de la Régie doit se situer. Ces normes doivent être adaptées aux circonstances et aux nombreuses situations où des questions d'éthique peuvent être soulevées.

Cette approche fait appel au bon jugement, au professionnalisme et au sens des responsabilités du personnel de la Régie dans l'application concrète et quotidienne des normes d'éthique.



- | | | |
|---|---|------------------------------|
| 1 Entrée et sortie
des marchandises
(rue Bennett) | 5 Stationnement P-A2
(4141, av. Pierre-De Coubertin) | 10 Centre sportif |
| 2 Voie d'accès pour véhicules
lourds / viaduc Sherbrooke
(4400, rue Sherbrooke Est) | 6 Stationnement P-A3
(boul. Pie-IX) | 11 Biodôme |
| 3 Stationnements P-B1 et P-B2
(3200, rue Viau) | 7 Stationnement P-A4
(rue Sherbrooke) | 12 Cinéma StarCité |
| 4 Stationnement P-A1
(4545, av. Pierre-De Coubertin) | 8 Stationnement P-C
(av. Pierre-De Coubertin,
derrière le StarCité) | 13 Aréna Maurice-Richard |
| | 9 Tour de Montréal | 14 Centre Pierre-Charbonneau |
| | | 15 Jardin botanique |
| | | 16 Stade Saputo |
| | | 17 Futur Planétarium |
| | | 18 Insectarium |

Coordonnées

4141, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 3N7

Téléphone : 514 252-4141
Télécopieur : 514 252-9401
Site Internet : www.parcolympique.ca

**Pour obtenir de l'information au sujet des salles offertes en location, ou
pour rencontrer un chargé de projet de l'équipe des Ventes, veuillez nous contacter :**

Téléphone : 514 252-4737 ou 1 877 997-0919
Courriel : reservation@rio.gouv.qc.ca

Production du rapport annuel

Recherche et rédaction

Direction des Communications et des Affaires publiques – Parc olympique

Conception graphique

Kaki communication

Photographies

Parc olympique
Maurice Vézinet
Pépé/Impact de Montréal
Yanick Déry
C. Parent/P. Hurteau/Tourisme Québec
Martine Doyon

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
ISBN 978-2-550-54926-0
Rapport annuel 2007-2008

Ce rapport annuel est imprimé sur un papier québécois sans acide, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation et désencrées sans chlore en usine biogaz. Il a été imprimé avec des encres végétales sans plomb. Ce document est entièrement recyclable.



Ce rapport annuel est disponible en format électronique à cette adresse Internet :
www.parcolympique.ca

Monument architectural unique, le Stade olympique est l'un des plus grands symboles de Montréal sur la scène internationale. Sa capacité d'accueil exceptionnelle permet d'y présenter les plus grands événements sportifs, commerciaux et culturels au Québec.

C'est aussi l'un des sites touristiques les plus visités de la métropole, grâce à l'Observatoire situé au sommet de la Tour de Montréal.

Le Centre sportif du Parc olympique est le plus grand du genre au Québec avec ses sept bassins de compétition, d'entraînement et de divertissement qui sont destinés aux athlètes et au grand public.

